

PS 42
L53

ANNUAIRE
DE
L'INSTITUT-CANADIEN
POUR 1868.

CELEBRATION DU 24^{ème} ANNIVERSAIRE

DE LA FONDATION DE

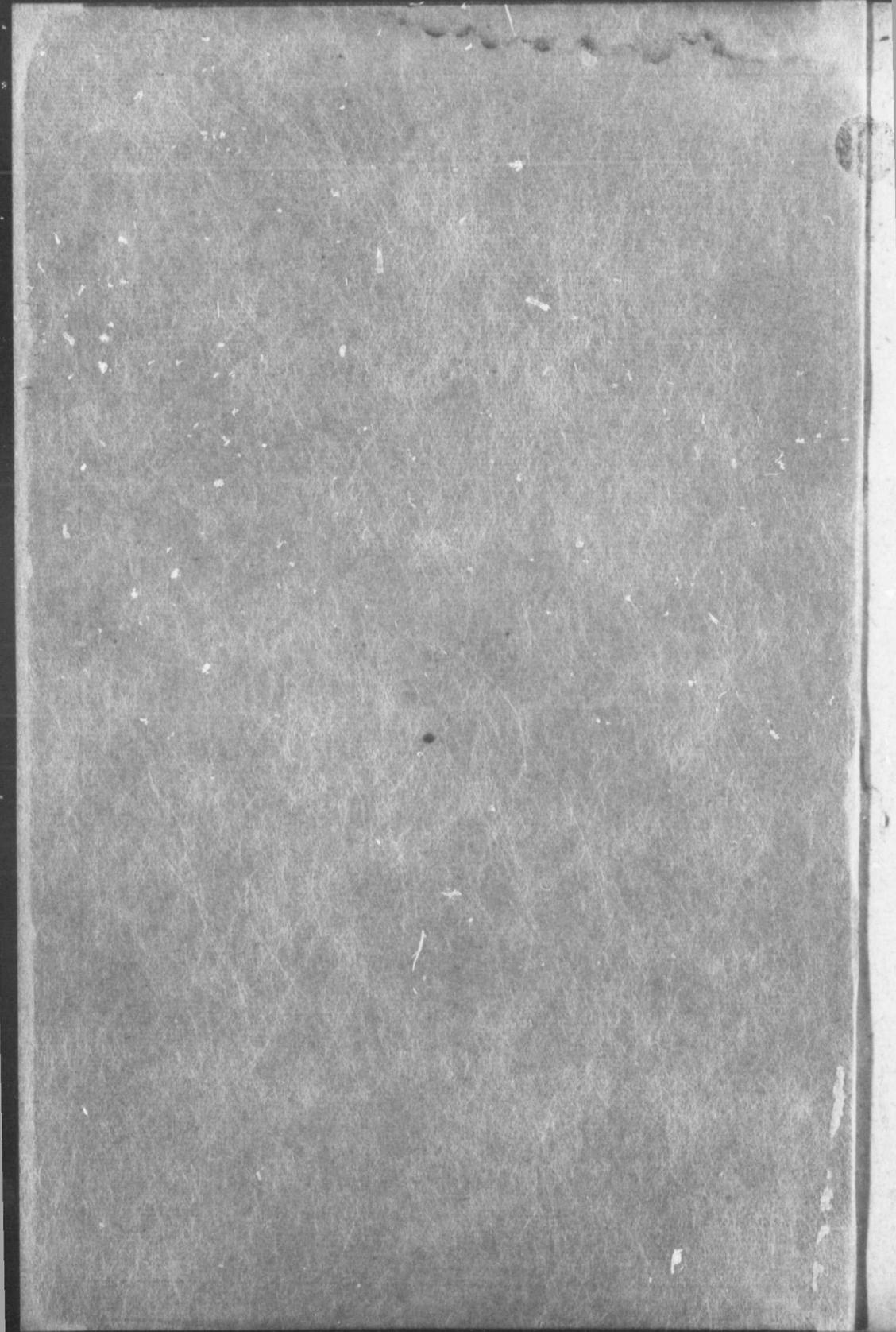
L'INSTITUT-CANADIEN

LE 17 DÉCEMBRE 1868.

MONTREAL

IMPRIMERIE DU JOURNAL "LE PAYS," 51 GRANDE RUE, SAINT-JACQUES.

1868.



ANNUAIRE
DE
L'INSTITUT-CANADIEN

POUR 1868.

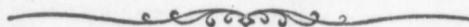


CELEBRATION DU 24^{ème} ANNIVERSAIRE

DE LA FONDATION DE

L'INSTITUT-CANADIEN

LE 17 DÉCEMBRE 1868.



MONTREAL
IMPRIMERIE DU JOURNAL "LE PAYS," 51 GRANDE RUE, SAINT-JACQUES.

1868.

MONTREAL

L'INSTITUT-CANADIEN

POUR 1868

CELEBRATION DU 24^{ME} ANNIVERSAIRE

DE LA FONDATION

L'INSTITUT-CANADIEN

LE 24 FÉVRIER 1868

MONTREAL

IMPRIMERIE DE M. L. LAFRANCOISE, 111, RUE ST-JACQUES

ANNUAIRE
DE
L'INSTITUT-CANADIEN
POUR 1868.

Jeudi, le 17 décembre, le bel amphithéâtre de l'Institut-Canadien présentait un spectacle bien propre à ranimer le courage des amis de la liberté et du progrès intellectuels. Tous les sièges de cette vaste salle étaient occupés par l'élite de la société canadienne, et bon nombre de personnes n'avaient pu y trouver place. Cet empressement semble un protest éloquent contre les persécutions injustes et maladroites après tout, d'hommes animés par un zèle plus chaud qu'éclairé contre cette institution si malhonnêtement calomniée.

A huit heures précises, C. F. Papineau Ecr., Président de l'Institut, accompagné des principaux officiers, prit place à la tribune et adressa à l'assemblée la courte allocution suivante qui fut souvent interrompue par les marques empressées d'approbation de l'auditoire :

Mesdames et Messieurs,

La fête intellectuelle que nous célébrons avec un nouveau plaisir et avec un juste orgueil, chaque année, a fourni jusqu'à présent à ceux qui m'ont précédé l'occasion de placer devant le public l'histoire de la fondation de l'Institut-Canadien, l'objet qu'avaient en vue les hommes zélés et jeunes alors pour la plupart qui en posèrent les bases et le récit des obstacles nombreux qu'ils eurent à surmonter. Grâce à leur persévérance, à la force, à la sincérité de leurs convictions; grâce à l'aide qu'ils reçurent de ceux qui en firent successivement partie depuis, notre institution occupe enfin par-

mi les sociétés littéraires de notre pays un rang distingué, enviable, et rend certainement déjà d'importants services aux personnes, dont le nombre s'accroît graduellement, qui fréquentent sa bibliothèque et ses salles de lecture. Mais, Messieurs, l'Institut-Canadien, ainsi du reste que toutes les institutions du même genre, après ses jours d'enthousiasme, a eu ses jours critiques. Il a dû consacrer à défendre, à assurer sa propre existence une somme d'énergie, de travail et de sacrifices qui, employés en études débarrassées de ces entraves, eussent produit des fruits plus réels et plus visibles. Mais après tout, Messieurs, ces efforts ne sont pas perdus, et nous ne saurions les regretter, car la jeunesse qui nous succédera ne peut manquer de les apprécier et d'en recueillir plus ou moins directement les fruits.

Toute parcelle, quelque légère qu'elle puisse paraître d'abord, ajoutée à l'œuvre immense des connaissances humaines, à leur propagation, au droit de rechercher la vérité, le bien et le beau, ne saurait être indifférente, et ceux qui viendront après nous reconnaîtront les travaux que nous avons faits, sinon pour le brillant de leurs résultats réels, du moins pour la portion de la route ardue que nous leur aurons déblayée. Notre lutte n'a rien de nouveau, rien d'étrange, rien de désespérant. C'est celle qui s'est faite sans doute partout depuis que l'homme pense, depuis qu'il veut communiquer à son prochain le fruit de ses recherches.

L'Institut subissant hélas, en cela, je regrette de le dire, le sort attaché à toute institution de ce genre, a, vous le savez, languï pendant quelque temps sous le poids de difficultés pécuniaires. Mais un appel a été fait aux amis dévoués et généreux du progrès intellectuel. Ceux qui croient que le savoir n'a pas d'autre nationalité que celle du genre humain sont venus à notre aide et, grâce à eux, l'Institut Canadien voit poindre le jour où, débarrassé d'une dette croissante, ce terrible fardeau qui écrase les sociétés, les peuples et les individus, il pourra prendre un nouvel essor et appliquer à son dé-

veloppement des forces qui s'usent à empêcher sa chute.

Que nos amis veuillent bien recevoir ici l'expression de notre vive reconnaissance.

L'école de Droit fondée sous l'égide de notre institution n'est que l'un des articles de notre programme. Trente-cinq élèves fréquentent régulièrement ses cours et le nombre s'en augmentera considérablement, si nous pouvons en juger par l'intérêt qu'ils y portent et le progrès accompli depuis sa fondation.

Les opérations de l'année ont été renfermées dans un cadre aussi étroit que possible.

Vingt-cinq séances ont eu lieu dans le cours de l'année.

Soixante-un nouveaux membres actifs ont été admis depuis le dernier rapport.

La bibliothèque contient maintenant 7474 volumes, et la salle de lecture 75 journaux français et anglais. La classification des livres a été commencée durant l'année et sera bientôt terminée. Il a aussi été commencé un catalogue alphabétique. Ces travaux, plus ardu que l'on ne pense généralement, sont dus au zèle du bibliothécaire actuellement en office et du surintendant.

Les recettes et déboursés de l'année se trouvent constatés par les chiffres suivants :

RECETTES.	
Balance en caisse le 1 Nov. 1867.....	9.77
Billets payables et recevables.....	6,719.45
Revenus de propriétés.....	1,339.87
Contributions et abonnements.....	505.13
Souscriptions à la bâtisse.....	805.00
Cartes d'admissions.....	41.00
Sources diverses.....	52.68
	\$9,475.90
DÉPENSES.	
Billets payables.....	6,729.60
Intérêts escomptés.....	1,348.69
Propriété mobilière.....	186.25
Dépenses de maison et éclairage.....	301.03
Bibliothèque.....	72.19
Journaux.....	59.50
Surintendant.....	379.00
Corporations et frais divers.....	262.93
Frais de poste et de collection.....	76.46
Dépenses diverses.....	42.00
	18.45
	\$9,475.90

Avant de terminer permettez-moi de faire remarquer seulement que par un article additionnel de notre constitution une classe nouvelle de membres vient d'être créée, celle des Membres à vie qui se compose des personnes contribuant une fois pour toutes une somme de \$50. Cette disposition nouvelle est propre à donner à notre institut un caractère de perpétuité qu'il ne possédait pas aussi bien auparavant.

Acceptez, Mesdames et Messieurs, mes remerciements sincères au nom de mes collègues, les membres de l'Institut, pour la preuve d'intérêt que vous donnez à notre œuvre ce soir par votre présence ici.

M. le Président présenta ensuite l'Honorable L. A. Dessaulles dont la présence souleva à plusieurs reprises

les applaudissements enthousiastes de tout l'auditoire. Ce monsieur s'adressa à l'assemblée comme suit :

Mesdames et Messieurs,

Les membres de l'Institut sont toujours heureux, chaque année que le temps pousse inexorablement dans le gouffre du passé, de recevoir l'encouragement d'une société d'élite qui vient régulièrement lui témoigner l'intérêt qu'elle prend à ses succès. Ayant malheureusement à lutter sans cesse contre l'esprit d'intolérance que l'on semble cultiver avec tant de soin au milieu de nous; étant constamment en butte aux attaques et même aux calomnies d'un parti qui semble avoir pris pour mission de détruire toute indépendance d'esprit et toute liberté de pensée et de discussion dans notre société; entendant chaque jour gronder, dans notre atmosphère, les colères, et quelquefois les tonnerres, des amateurs de ténèbres, nous nous sentons heureux de pouvoir de temps à autre réaffirmer les principes qui ont présidé à la formation de l'Institut et l'ont toujours guidé dans sa carrière; et rappeler au public quelles sont les seules idées inspiratrices de notre action commune.

On nous accuse sur tous les tons d'impiété, d'irréligion, d'hostilité à l'ordre social! De tous côtés nous venons des reproches d'orgueil et d'insubordination intellectuelle! Nous lisons chaque matin, dans une certaine presse qui n'est guère remarquable que par sa nullité morale, des injures formidables au corps et à ses membres, ce qui n'empêche pourtant pas les inspirateurs et directeurs de cette presse de venir chez nous comme partout ailleurs solliciter la libéralité ou la bienfaisance envers les œuvres relatives au culte ou à la charité publique. Nous sommes toujours de grands criminels sur les journaux, mais privés de bons citoyens quand on a besoin de nous. Il doit donc nous être permis au moins une fois l'an de repousser les diatribes que l'on nous sert régulièrement une fois par semaine, et de nous expliquer sur notre vrai but comme sur nos vrais motifs. Nous devons sûrement avoir le droit de dire que nous les connaissons au moins aussi bien que nos calomnieux.

II

Nous formons une société ayant pour but l'étude et l'enseignement mutuel. Le principe fondamental de notre association est la tolérance, c'est-à-dire le respect des opinions d'autrui. Nous invitons tous les hommes de *bonne volonté*, à quelque nationalité ou quelque culte qu'ils appartiennent. Nous voulons la fraternité générale et non l'éternelle hostilité des races! Nous voulons que des chrétiens s'entraiment, au lieu de se regarder éternellement comme des ennemis, et cela au nom de Dieu! Nous voulons que la religion cesse d'être une cause constante de mépris et d'in-

sultes mutuelles ! Nous croyons que des hommes servant le même Dieu, et possédant en commun ces mêmes principes fondamentaux du Christianisme qui ont civilisé le monde, devraient cesser d'être perpétuellement en lutte les uns avec les autres sous prétexte de religion. Singulière manière de comprendre la religion que de tenir les hommes en perpétuelle hostilité ! Ne pouvons-nous rester fidèles à notre culte tout en vivant en bons termes avec ceux qui ne pensent pas comme nous ?

PAIX AUX HOMMES DE BONNE VOLONTÉ ! a-t-il été écrit. D'où viennent donc ces écoles qui semblent n'avoir d'autre mission que d'empêcher les hommes de bonne volonté appartenant aux diverses dénominations religieuses d'être en paix les uns avec les autres ? Sont-ce vraiment là des écoles chrétiennes ?

Le plus fondamental de tous les principes de la religion est d'aimer Dieu et de s'aimer les uns les autres. Voilà les lois et les prophètes.

Eh bien, on dirait qu'il y a des gens qui ne savent tirer de la religion que l'esprit d'intolérance et de haine.

On a osé écrire en toutes lettres qu'admettre des gens de diverses croyances dans notre Institut, c'était montrer qu'on les acceptait toutes, conséquemment que l'on n'en avait aucune. Ainsi donc, vivre en paix avec son voisin, c'est admettre que l'on parle toutes ses opinions. Voilà les habiles conclusions de la réaction ! Si le catholique ne dit pas *Raca* au protestant, cela prouve qu'il est lui-même protestant ! Mais, grand Dieu, pourquoi donc ne rallume-t-on pas de suite les bûchers ? On ne serait que logique après tout. Ah ! c'est sans doute parce que l'on craindrait peut-être, en ce siècle, que l'édifice-tour du bûcher n'y fût jeté le premier ! Quel malheur que l'on n'ait pas songé à cela plus tôt ! Comme les bûchers se seraient vite éteints !

III

Mais de quoi s'agit-il donc, au fond ?

Nous formons une société d'étude ; et de plus, cette société est purement laïque. L'association entre laïques, en dehors du contrôle religieux direct, est-elle permise catholiquement parlant ? Où est l'ignare réactionnaire qui osera dire non ?

L'association entre laïques appartenant à diverses dénominations religieuses est-elle catholiquement permise ? Où est encore l'ignare réactionnaire qui osera dire non ?

Eh bien, dans un pays de religion mixte, où donc est le mal que les esprits bien faits appartenant aux diverses sectes chrétiennes se donnent mutuellement le baiser de paix sur le champ de la science ? Quoi ! quand des protestants et des catholiques sont *juxta-posés* dans un pays, dans une ville, il ne leur sera pas permis de travailler en commun à leur progrès intellectuel ! Certaines gens ne seront tranquilles que quand ils en auront fait des ennemis, et dans le domaine de la conscience et dans celui

de l'intelligence ! Où donc ces gens prennent-ils leurs notions évangéliques ?

Et pourtant, où sont donc la prudence et le simple bon sens ? Ce sont ceux qui sont en minorité dans l'Etat qui ne veulent endurer personne et ont toujours l'ostracisme à la bouche ! Mais nous vous endurons bien, nous, avec tous vos travers d'esprit, et de cœur surtout ! Imités donc un bon exemple au lieu d'en donner un mauvais !

Nous formons donc une société littéraire laïque ! Notre but est le progrès, notre moyen est le travail, et notre lien est la tolérance. Nous avons les uns pour les autres ce respect que les hommes sincères ne se refusent jamais. Il n'y a que les hypocrites qui voient le mal partout, et qui se redoutent *parce qu'ils se connaissent*.

IV

Qu'est-ce, au fond, que la tolérance ? C'est l'indulgence réciproque, la sympathie, la charité chrétienne. C'est le bon vouloir mutuel, donc le sentiment que doivent entretenir les uns pour les autres *les hommes de bonne volonté*. La grande parole : " Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté, " est autant un précepte de charité qu'un souhait de paix intérieure à leur adresse.

La tolérance, c'est l'une des applications pratiques du plus grand de tous les principes moraux, religieux et sociaux : " Faites aux autres ce que vous voulez qui vous soit fait à vous-même. " La tolérance, c'est donc la fraternité, l'esprit de la religion bien comprise.

La charité est la première vertu du chrétien, la tolérance est la seconde. La charité, c'est l'amour actif, le secours : c'est le bon Samaritain pansant le lépreux. La tolérance, c'est le respect du droit d'autrui, c'est l'indulgence pour l'erreur ou la faute ; c'est le Christ disant aux accusateurs de la femme adultère : " Que celui d'entre vous qui est sans péché lui jette la première pierre. "

La tolérance, c'est, au fond, l'humilité, l'idée que les autres nous valent ; c'est aussi la justice, l'idée qu'ils ont des droits qu'il ne nous est pas permis de violer. Mais l'intolérance, c'est l'orgueil ; c'est l'idée que nous valons mieux que les autres ; c'est l'égoïsme ou l'idée que nous ne leur devons rien ; c'est l'injustice, ou l'idée que nous ne sommes pas tenus de respecter leur droit de créatures de Dieu.

La tolérance, c'est toujours la vertu, puisqu'elle se résume dans la bonté ; l'intolérance, c'est presque toujours la cruauté et le crime, parce que c'est la destruction des sentiments dont la religion exige la présence active au cœur de l'homme.

V

Et pourquoi donc faire de l'intolérance aujourd'hui, dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle ; du siècle qui a forcé tous les fanatismes de reconnaître, dans l'ordre des faits

au moins, l'indépendance de la pensée humaine; du siècle qui fait disparaître les castes et consacre peu à peu en faveur des peuples le grand dogme de l'égalité politique et civile; du siècle qui a irrévocablement substitué le principe de la persuasion à celui de la contrainte; du siècle conséquemment qui a substitué l'esprit de fraternité à celui de rivalité hostile; du siècle qui a plus fait pour consacrer les libertés publiques que tous ceux qui l'ont précédé, réunis; du siècle dans lequel toutes les causes justes trouvent des sympathies, les réactionnaires seuls aujourd'hui se montrant les implacables ennemis du droit, et de la liberté, et souvent de la conscience humaine; du siècle enfin qui a plus fait pour l'avancement de l'humanité que tous les autres ensemble, puisqu'il a, par la presse et par la vapeur, fait parvenir le livre et le journal jusque dans les recoins les plus reculés des pays les plus inconnus?

Eh bien, franchement, aujourd'hui, l'intolérance, est un anachronisme, et il semble que l'ignorance seule devrait rester entachée de ce vice de la pensée. Et elle est non-seulement un anachronisme, mais une violation de tous les principes que l'on nous prêche. Elle n'a jamais produit que du mal, le passé de l'humanité est là pour le prouver: et quant au présent, le simple bon-sens est là pour le faire craindre.

VI

Quoi! toujours des préjugés entre gens faits pour s'entendre et pour s'estimer réciproquement! Toujours des aspérités là où l'harmonie devrait régner! Toujours la guerre au nom d'une religion qui repose sur le principe fondamental de la paix: "Aimez votre prochain comme vous-mêmes!" Mais le prochain, est-ce seulement les co-religionnaires, ou le genre humain tout entier? N'y devrait-on pas comprendre au moins tous les chrétiens?

Prenez toutes les sectes chrétiennes. N'y trouvez-vous pas à peu près la même somme de morale, la même somme de religion, la même somme de bienfaisance publique? Chacune de ces sectes n'offre-t-elle pas ses esprits élevés, ses nobles intelligences, ses grands cœurs, ses âmes d'élite? Y a-t-il moins d'intentions droites chez elles que chez nous!

Eh bien! là où une certaine école nous prêche la haine par ses journaux, nous venons, nous, essayer de faire pratiquement de la conciliation, de la cordialité, de la sympathie, de l'union. Nous voulons la réunion de tous les bons cœurs dans l'obtention d'un but commun, le progrès général.

Pourquoi ces éternelles distinctions entre protestants et catholiques dans l'ordre purement social? Les sectes dissidentes ne possèdent-elles pas autant d'honnêtes gens que nous? Les chrétiens n'ont-ils pas tous également contribué à la civilisation moderne? N'est-ce pas chez les nations chrétiennes seules que la civilisation a atteint son apogée? Les

nations protestantes n'y apportent-elles pas chaque jour leur contingent tout comme les nations catholiques? Or, si nous contribuons tous également au bien général, cessons donc de nous regarder comme ennemis, respectons donc mutuellement nos convictions, et sympathisons au moins avec les personnes, si nous ne sympathisons pas toujours avec les doctrines! Qu'est-ce qui nous empêche d'être bons catholiques et de vivre en parfaite harmonie avec les protestants? La religion bien entendue, loin de nous le défendre, nous l'ordonne! C'est là tout à la fois la religion et le bon sens! Ce n'est peut-être pas sans doute la religion de la réaction, mais c'est certainement la religion de l'Évangile.

VII

Mais ici je vois la réaction (1) crier au libre-penseur, à l'ennemi de la religion.—Vous voulez faire de nous des protestants—(2) va-t-elle s'écrier, avec le grand bon sens qui la distingue.—Eh! non, je ne veux qu'essayer de vous inculquer le sentiment de l'harmonie et de la charité, celui auquel vous semblez être le plus hostile.

Heureusement ici, Messieurs, je me trouve en assez bonne compagnie.

Je vous rappellerai, par exemple, le digne évêque du Bellai, indiquant, pendant une époque de persécution des protestants, comment les fidèles devaient se conduire à leur égard.

"L'indulgence et la douceur, disait-il, peuvent les ramener à nous, jamais la rigueur et la violence. Brebis égarées, nous devons courir après elles pour les persuader et non pour les punir. Gardons-nous surtout des paroles blessantes et injustes! Point de termes insultants! La charité les proscrire. Le Sauveur n'a-t-il pas dit aux accusateurs de la femme adultère:

(1) Je dois dire de suite que j'entends par réaction, non le clergé comme corps religieux, mais ce parti composé de prêtres et de laïques qui veut tout contrôler dans le domaine temporel au nom de la religion. C'est ce parti qui ne se sert de la religion que pour arriver à ses fins temporelles. C'est ce parti qui veut dominer au nom de Celui qui lui a défendu la domination. Pour ce parti, la religion n'est qu'un moyen de soumettre l'esprit dans l'ordre politique, afin de lui dicter l'idée monarchique, et de lui faire regarder comme anti-chrétienne l'idée de la suprématie des majorités. Ce parti représente à la fois le sacerdotisme et le torysme unis pour opposer une barrière infranchissable au développement rationnel des libertés publiques. Le sacerdotisme se résume dans la suprématie du prêtre sur le temporel, et le torysme dans la suprématie de l'individu ou de la caste sur la nation; c'est à dire dans la domination de la minorité. St Thomas établit formellement le droit des majorités à déléguer le pouvoir et à le surveiller, mais le sacerdotisme met habituellement de côté, dans l'intérêt de sa soif de domination, toutes les grandes traditions chrétiennes; et quand ses instruments, les écrivains de la réaction, ont falsifié les pères de l'Église et l'histoire pour combattre l'idée de la liberté, il les a applaudis et encouragés.

(2) Cela arrivait dès le lendemain, dans le *Nouveau-Monde*.

“ Que celui d'entre vous qui est sans péché lui jette la première pierre ? ” Qui donc est assez parfait parmi nous pour se croire en droit de juger les autres ? Mes frères, vivons tous en paix, aimons même ceux qui s'égarèrent et sachons vivre avec eux en harmonie, afin de les ramener par la charité.”

Les réactionnaires de notre bonne ville voudraient-ils bien un peu méditer ces paroles ? Les journaux qui nous insultent voudraient-ils au moins les lire ?

Écoutez aussi St. François de Sales, écrivant à l'un de ses curés :

“ Je ne saurais trop vous remettre en mémoire la nécessité de traiter les ennemis de la foi en toute sorte de douceur. La religion et la charité nous ordonnent également de vivre en paix et en concorde avec tous. Ces hommes égarés n'en sont pas moins nos frères en Jésus-Christ. Notre premier devoir est d'être bons comme Celui qui est mort pour nous.”

Voilà de la tolérance évangélique ! voilà du vrai esprit chrétien ! Soyez en paix avec tout le monde. Vous êtes tous frères, même si vos idées religieuses sont différentes.

VIII

Et Mgr. Cœur ne disait-il pas, dans l'un de ses derniers sermons, prononcé quelques mois seulement avant sa mort : “ Le vrai chrétien doit savoir aimer même ceux qui ne pensent pas comme lui ? ”

Et l'un des hommes les plus illustres de notre temps, Monseigneur Maret, évêque de Sura, ne disait-il pas dans une magnifique allocution prononcée à Paris il y a six ans : “ C'est peu d'être juste, il faut aimer. Il faut aimer nos adversaires et nos frères errants. Que d'intelligences élevées, que de nobles cœurs, que d'intentions droites parmi eux ! Ce sont souvent nos injustices, nos colères, nos amertumes, qui éloignent de la vérité des âmes faites pour s'élever jusqu'à elles. ”

Ah ! si la réaction n'avait que des amertumes ! mais quand avons-nous vu chez elle autre chose que l'ostracisme, la haine et l'injure ? Je parle ici spécialement de ses journaux !

Eh oui ! La réaction nous conseille de haïr les protestants, et de grands évêques nous conseillent de les aimer ! De quel côté se trouve la religion en esprit et en vérité ? Elle est nécessairement avec ceux qui conseillent l'amour et non avec ceux qui conseillent la haine, ou au moins proscrirent toutes relations et essaient d'empêcher tout rapprochement.

Et quand l'évêque Duchâtel adressait au cardinal de Tournon, qui, dans le conseil du roi, avait opiné pour la violence contre les Huguenots, cette grande et mémorable parole : “ J'ai parlé en évêque, et vous avez parlé en bourreau : ” lequel, du cardinal ou de l'évêque, exprimait le véritable esprit de l'Évangile ? Mais comment donc une presse qui prétend s'inspirer de l'Évangile, qui prétend hypocritement voir chez nous la haine de l'Évangile,

peut-elle ne soutenir, sur le sujet de la tolérance, que les principes que l'Évangile condamne ?

“ Aimez-vous les uns les autres : ” cela veut-il dire : “ Chassez d'au milieu de vous ceux qui ne pensent pas comme vous, et n'avez aucune espèce de rapports avec eux ? ”

IX

Voici en quelques phrases toute la morale de l'Évangile.

Vous la trouverez dans St. Luc, ch. 6, versets 31, 32, 33, 35, 36 et 37 :

“ Faites à autrui ce que vous voudriez qui vous fût fait à vous-même. (C'est-à-dire, donc, conduisez-vous envers les protestants comme vous désirez qu'il se conduisent envers vous.) Si vous n'aimez que ceux qui vous aiment, quel gré vous en saura-t-on, puisque les gens de mauvaise vie aiment aussi ceux qui les aiment ? Et si vous faites du bien à ceux qui vous en font, quel gré vous en saura-t-on, puisque les gens de mauvaise vie font la même chose ?... C'est pourquoi aimez vos ennemis, faites du bien à tous et prêtez sans rien espérer, et alors votre récompense sera très grande, et vous serez les enfants du Très-Haut, parce qu'il est bon aux ingrats et aux méchants. Soyez pleins de miséricorde comme votre père est plein de miséricorde. Ne jugez point, et vous ne serez point jugés.”

Que comportent ces sublimes paroles, sinon la cordialité, l'union, l'amour universel ?

“ Faites du bien à tous, prêtez sans rien espérer : ” cela veut-il dire : n'avez aucune espèce de rapports avec des hommes vivant en communauté sociale avec vous, des hommes honnêtes et de bon vouloir comme vous, et traitez-les comme s'ils étaient atteints de lèpre morale ?

Une des idées qui prêtent le plus à la réaction, c'est celle de *fraternité universelle*. Et pourtant, quelle est la seule signification possible de ce passage, sinon l'obligation de traiter tous les hommes fraternellement ; sinon l'obligation de les regarder et de les accueillir tous comme des amis et des frères ?

Le crime seul doit séparer les hommes, jamais les opinions sincères, quelque divergentes qu'elles soient.

Oui, certes, la réaction rit au mot de fraternité, elle qui n'a jamais fait autre chose que haïr et persécuter ; elle surtout qui semble si glorieuse de pouvoir revendiquer tout un passé de bûchers et de bourreaux ; elle qui a su inventer vingt mensonges et falsifier l'histoire pour justifier les bûchers aux yeux des ignorants !

Non, Messieurs, ce n'est pas toujours chez la réaction que nous trouvons les vraies notions de l'Évangile, car ses adeptes ne font souvent qu'encourager, conseiller, montrer le triste exemple de l'ostracisme et de la persécution morale au milieu de nous ! Ce n'est pas là la religion

X

Vous voyez que je n'ai pas eu tort, il y a un instant, de vous dire que j'étais en bonne compagnie. L'évêque du Bellai, St. François-de-Salles, l'évêque Duchâtel, Mgr. Cœur et Mgr. Maret, et enfin et surtout l'Évangile, valent bien à peu près les feuilles fanatiques qui ne perdent pas une occasion de nous insulter !

Eh bien, je trouve encore un homme de bonne compagnie, qui n'est pas un libre-peuseur, qui pense comme moi : le célèbre père Hyacinthe, qui, dans son magnifiques sermons, a si souvent donné ses les doigts de la réaction qu'elle commença à vouloir lui fermer la bouche ; exemple : ce qui s'est passé à Lyon, il y a dix-huit mois.

Le grand prédicateur avait été invité à prêcher une retraite à Lyon ; mais l'Archevêque de Lyon, très-saint homme, mais un peu borné, voulut exiger que chacun des sermons qui allaient être prononcés lui fût soumis en manuscrit. La chose n'était guère possible à un homme qui se laisse souvent aller à l'improvisation, et qui monte le plus souvent en chaire avec un simple canevas contenant les idées saillantes qui doivent former les points principaux du sermon. D'ailleurs, quand un homme est arrivé à posséder une certaine somme de savoir et d'étude, et quand il est doué de cette force d'intelligence qui fait les grands orateurs, il lui répugne naturellement d'être traité comme un enfant, et de s'entendre dire par les tacticiens de la réaction : " Vous pouvez dire ceci, mais mettez telle autre idée sous le boisseau. " Cela ne peut naturellement convenir qu'aux pions. Le père Hyacinthe refusa donc net de laisser remanier et pétrir ses sermons comme une composition de collège et l'Archevêque dut aller chercher un prédicateur plus maniable. Vous voyez, Messieurs, que nous ne sommes pas les seuls hommes au monde qui revendiquons notre libre-arbitre moral, et que l'on peut être très orthodoxe et néanmoins tenir à ses opinions.

XI

Je vous disais, il y a un instant, que notre civilisation moderne, due aux principes fondamentaux du christianisme, formait l'apanage des nations protestantes comme des nations catholiques. Or, comme certaines gens sont singulièrement disposés à m'attaquer sur la seule raison que c'est moi qui parle, j'aime assez à m'étayer de noms qui forcent la réaction de parler et elle-même les injures qu'elle ne manquerait pas de m'adresser si je parlais seul. (1) Voici donc ce que je trouve dans un des derniers sermons du père Hyacinthe : " Les peuples baptisés, catholiques ou non, mais chrétiens, forment le noyau de la civilisation ; les

(1) Et quoique je n'aie parlé qu'appuyé sur les plus grands noms du christianisme, elle ne m'en a pas moins traité d'impie, de blasphémateur et d'imbécille. — Voir le *Nouveau-Monde*, et le *Courrier de St. Hyacinthe* du 21 déc.

peuples non-baptisés, la zone immense de la barbarie. "

Si tous les peuples chrétiens forment au même degré le noyau de la civilisation, s'ils sont égaux dans leur action sur le progrès humanitaire, pourquoi donc, quand les individus, tous chrétiens, mais de dénominations différentes, se trouvent réunis dans une même localité, n'entretiendraient-ils pas les uns envers les autres le sentiment chrétien de l'union et de la charité mutuelle, au lieu du sentiment payen de la persécution et de la haine ? Il me semble en vérité que les vrais payens, que les vrais impies, ce sont ceux qui cultivent parmi nous l'éloignement mutuel, la dé fiance et la discorde, au lieu d'y conseiller le rapprochement et la concorde.

Que d'injures, dernièrement, à propos de quelques libéralités protestantes faites à cet Institut ! Mais alors pourquoi donc ne rendons-nous pas aux Protestants les sommes qu'ils ont données pour la construction de notre église paroissiale ? La fabrique est-elle entachée de protestantisme, parce qu'il a plu à quelques protestants d'être plus libéraux que nous ne le sommes ? Que nos réactionnaires enragés aillent donc goumander l'Evêque de Philadelphie, parce qu'il ne rend pas les \$50,000 que les protestants de cette ville ont souscrites pour l'érection de sa cathédrale ! Qu'ils aillent donc ordonner à l'Evêque de New-York de cesser de recevoir les dons des protestants pour l'érection de la sienne ! Qu'ils aillent donc dans cent villages des Etats-Unis recommander aux catholiques de ces villages de ne plus mettre le pied dans leurs églises, parce qu'elles ont été en plus grande partie bâties par des souscriptions protestantes ! Or, si la réaction est si haineuse de recevoir l'or hérétique, quelle si grande honte y a-t-il donc à nous de recevoir des contributions de nos propres membres appartenant aux diverses communions chrétiennes, ou celles de leurs amis qui approuvent notre esprit de tolérance ? Voyons ! certains journaux auront-ils la décence de se taire ? Quand c'est eux qui reçoivent, mérite pour les protestants ; mais si c'est nous, honte pour les protestants et surtout pour nous ! Vous voyez comme la réaction sait toujours avoir deux poids et deux mesures, et combien sa logique est quelquefois la violation du bon sens !

XII

Avec ces journaux et ceux qui les inspirent, il n'y a rien de bon hors de chez eux ! Eux seuls sont vertueux ! Eux seuls sont religieux ! Eux seuls sont sincères ! Eux seuls ont des intentions droites ! Hors de chez eux il n'y a qu'erreur, vice et perdition !

Là grande Eglise gallicane même est hérétique à leurs yeux ! Cent fois ils ont décrété Bossuet d'hérésie, et au dernier siècle, en 1761, ils voulaient, en Belgique, faire brûler ses livres par la main du bourreau ! Il fallut un édit de l'Impératrice Marie-Thérèse pour em-

pécher cette intelligente et chrétienne manière de traiter celui que l'on a surnommé " le dernier des Pères de l'Eglise ! "

Partout les caractères distinctifs de la réaction sont l'intolérance, l'idée inquisitoriale, l'esprit hargneux ! Voyons donc un peu si tout le monde pense comme elle et l'approuve ! Voyons donc un peu si les hommes éclairés sont d'avis qu'il n'y a rien de bon chez ceux qu'on appelle nos frères séparés, excellente ra'son, ce me semble, de ne pas les traiter comme ennemis puisqu'on les appelle frères. La réaction ne veut-elle donc la charité que dans les mots et point dans les choses ? Voyons donc enfin si les catholiques éclairés nous conseillent de traiter nos frères des autres dénominations chrétiennes comme des hommes tellement dangereux qu'il faille bien se donner garde de les admettre même dans une association d'étude laïque ! Ecoutons encore le Père Hyacinthe :

" Laissez-moi vous citer un exemple touchant de l'instruction primaire telle qu'elle est donnée au foyer de la famille dans certaines parties de la Norvège. Dans ces rudes climats, l'été est consacré à la culture des champs et l'hiver à la famille. Elle se recueille alors autour du foyer, lieu central de la lumière et de la chaleur, non-seulement pour le corps, mais aussi pour l'âme. Et c'est là que l'on s'occupe de l'éducation des enfants. Les vieux parents y président. La mère, les sœurs aînées sont les institutrices, et elles s'adjoignent souvent un instituteur ambulancier, pèlerin des foyers, qui s'en va à travers les neiges avec son bagage de science chrétienne, d'histoire et de poésies nationales. A côté de l'instituteur, et parfois à sa place vide, s'assied le ministre de la religion, un ministre protestant, je le sais, mais d'ordinaire un homme qui a conservé la sève du christianisme avec la foi en Jésus-Christ et la morale de l'Evangile. A cette école du foyer se forment chaque jour des générations dont le sentiment religieux et le sentiment patriotique sont autrement vivaces et autrement unis que chez nous. "

XIII

Il faudrait, Messieurs, de longs commentaires pour faire ressortir complètement toutes les nobles idées de tolérance et tous les sentiments vraiment chrétiens qu'ex prime l'admirable passage que je viens de vous citer. C'est là un hommage non suspect rendu aux mœurs vraiment patriarcales des populations rurales des pays du Nord de l'Europe, à leur amour de l'éducation, à leur esprit religieux et chrétien. Il y a donc quelque chose à admirer chez ces protestants, puisqu'un prêtre catholique éminent se plaît à le constater avec tant de cordialité et de franchise. On aime à se figurer, dans ce frais tableau présenté par le prédicateur, cet instituteur ambulancier, pèlerin des foyers, qui parcourt les neiges avec son bagage de science chrétienne. On aime entendre un pré-

tre catholique s'élever au dessus des vulgaires préjugés de parti ou de secte, et rendre hommage au ministre de la religion, protestant sans doute, mais que ce prêtre catholique vraiment éclairé regarde comme frère et collaborateur, parce qu'il a conservé la sève du christianisme et la foi en Jésus-Christ. Voilà le vrai prêtre, tel qu'il est et chrétien, qui accepte le bien n'importe qui le fait, et qui ne marchand pas la louange sous le honteux prétexte de différence de religion. Et chose remarquable, ce même prêtre catholique ne craint pas d'admettre que chez ces générations des hommes du Nord, formés sous l'égide du protestantisme, le sentiment religieux est plus vivace que chez nous ! (il parle de la France, pourtant si catholique.)

Eh bien, il y a donc une certaine somme de bien partout, il y a donc des gens très-estimables, très-religieux, très-dévotés, hors de chez nous ! Pourquoi donc ne nous parler d'eux qu'avec hostilité et mépris, comme les journaux de la réaction le font tous les jours ?

Quelle étrange chose que ces catholiques qui sont incapables de trouver une leçon de charité et de déférence pour autrui dans l'Evangile, et pour qui la religion semble n'être qu'une source ou une cause d'éloignement ou d'inimitié !

Laissons donc, Messieurs, gronder l'intolérance, et tout en restant attachés à nos convictions, religieuses ou autres, sachons respecter celles des autres ; sachons avoir pour les gens sincères qui ne pensent pas comme nous, la déférence à laquelle ils ont droit, cette même déférence que nous réclamons de leur part ; conservons avec soin ces amis estimables, ces citoyens éclairés et irréprochables, que nous possédons dans les communions dissidentes ; tendons-leur la main au lieu de leur montrer la porte ! Sachons accueillir ceux que l'on appelle nos frères séparés comme nous désirons qu'ils nous accueillent nous-mêmes ! Sachons leur prouver que si nous avons parmi nous des catholiques très-peu chrétiens, il en est d'autres qui comprennent que tous les membres de la grande famille chrétienne doivent se regarder comme des frères ! Sachons enfin montrer que ces deux admirables préceptes, qui renferment la loi et les prophètes : " Aimez-vous les uns les autres ; " et " faites à autrui ce que vous désirez que l'on vous fasse, " ne sont pas lettre morte pour nous s'ils le sont pour nos calomniateurs ! Sachons enfin montrer que le véritable esprit du catholicisme, c'est le bon vouloir envers tous, et non l'ostracisme même sur le champ de l'intelligence.

XIV

Mais je sais que l'école va prétendre que la tolérance est une idée anti-catholique ; elle l'écrit tous les jours dans ses journaux. Allons donc ! une idée fondamentalement chrétienne qui, par tous les grands écrivains de l'église, remonte jusqu'à son fondateur, serait anti-catholique ! Eh ! non ! la chose n'est pas possible ; la réaction s'oublie et semble

quelquefois ne plus se comprendre elle-même. Pour ceux qui comprennent le catholicisme, c'est l'intolérance qui est anti-catholique, car intolérance et persécution sont presque toujours synonymes et marchent toujours de pair. Intolérance et persécution sont diamétralement opposées aux idées de charité et d'amour qui forment la vraie base du catholicisme, dans son essence au moins, sinon tel que la réaction nous le représente quelquefois. La réaction ne fait donc souvent que discréditer le catholicisme au lieu de le représenter tel qu'il est.

Mais il est incontestable, par exemple, que la tolérance est une idée *anti-réactionnaire*, est essentiellement une idée de progrès, puisqu'elle tend directement à gagner, à unir les esprits par la concorde, la douceur et la charité. Voilà sans doute pourquoi la réaction, dont les organes ont toujours la trompette de guerre en bouche, abhorre l'idée de la tolérance. Et comment en serait-il autrement ? La tolérance c'est la paix universelle, et depuis sept siècles surtout la réaction n'a fait que prêcher l'*extermination*—il est vrai qu'aujourd'hui elle ne parle que de la simple *élimination* par la force séculière—de tous ceux qui pensent autrement qu'elle ! Tous ses organes proclament que sa mission dans le monde est la guerre à tous ceux qui ne veulent pas se laisser dominer moralement ; la tolérance n'est donc pas son fait. Pour elle, la tolérance c'est la *liberté de l'erreur* ; et elle comprend si bien la philosophie du droit social, qu'elle se dit responsable devant Dieu de l'existence de ce qu'elle appelle l'erreur. Si elle pouvait jamais accepter un conseil, je lui donnerais en vérité celui de recommencer sa philosophie, et de sonder un peu les grandes questions de la liberté morale et de la correction fraternelle.

XV

Mais si la tolérance est une idée *anti-catholique*, cela voudrait donc dire que la réaction peut imposer ses idées à l'individu sans se mettre le moins du monde en peine de le convaincre par la discussion ! Dieu nous aurait donc inutilement donné l'intelligence et le libre-arbitre ! Dieu se serait donc trompé !

C'est toujours à de pareilles impasses que la réaction arrive avec ses principes.

Si les grands écrivains du christianisme ne se sont pas trompés en disant qu'il "fallait persuader et non contraindre ;" "traiter en toute sorte de douceur et non violenter," la réaction se trompe certainement quand elle prétend que la tolérance est une idée anti-catholique. Il n'y a pas de milieu, l'un ou l'autre est erroné. Eh bien, je crois que l'on ne court pas grand risque à se ranger avec les docteurs de l'Église. St. Justin, Tertullien, St. Hilaire de Poitiers, St. Athanase, St. Jean Chrysostôme, St. Basile, St. Grégoire de Nazianze, le pape St. Grégoire, Lactance, et plus récemment St. Thomas, le Cardinal Pierre Damien, l'Évêque Du-

châtel, l'Évêque du Bellai, le Cardinal Lécamus, Fénelon, plusieurs assemblées du clergé de France, et nombre d'autres qui font autorité, n'ont-ils pas réclamé ou conseillé la tolérance absolue ?

La correspondance entre St. Basile et le philosophe Libanius n'est-elle pas la meilleure preuve de l'esprit de tolérance complète qui régnait alors ?

St. Jean Chrysostôme ne disait-il pas aux fidèles de Constantinople : " Dans nos discussions avec les gentils, réfutons-les sans colère et sans dureté. En le faisant avec colère, nous agissons sous l'empire de la passion, et non pas avec la confiance de la vérité. Le langage de la vérité doit être calme et indulgent ? "

Et St. Athanase ne disait-il pas aussi : " C'est une exécration hérésique que de vouloir attirer par la violence et les emprisonnements ceux que l'on n'a pu convaincre par la raison ? "

Et St. Grégoire le Grand : " Combatez l'erreur par des arguments, c'est justice, mais sachez être bons et indulgents envers ceux qui ont eu le malheur d'y tomber. "

Et St. Augustin : " Dieu tolère bien les hérétiques, pourquoi les persécutions-nous ? "

Et St. Thomas n'établit-il pas avec toute l'antiquité chrétienne " qu'on ne doit jamais contraindre les infidèles à embrasser la foi ; et que même après les avoir vaincus et faits prisonniers, il faut *les laisser libres* sur l'article de la religion ? " Il faut donc *respecter* leurs opinions !

Tout cela ne montre-t-il pas un peu qu'il y avait peut-être un meilleur moyen à prendre avec nous que celui de nous frapper de censures sans même nous entendre ?

XVI

Mais la réaction a trouvé une idée lumineuse, qu'elle n'exprime pas toujours crûment, mais qui se résume ainsi : " Vous, hérétiques ou autres, devez nous tolérer quand nous sommes faibles ; mais nous ne pouvons clairement pas vous tolérer quand nous sommes forts. " Or cela revient à dire : " Faites-nous ce que vous désirez que l'on vous fasse ; mais quand à nous, nous sommes obligés de ne pas vous faire ce que nous désirons que l'on nous fasse. " Peut-on jamais se moquer plus audacieusement de l'évangile, ainsi que de toute notion de conscience, de morale et de bon sens ? Mais la réaction est ainsi faite ; elle ne doit jamais rien à personne et les autres lui doivent tout.

Et elle le dit en toutes lettres quand elle est derrière un million de bayonnettes. Voyez cette phrase qui est tombée de la bouche d'un réactionnaire dans le corps législatif de France : " Quand vous êtes au pouvoir, nous vous demandons la liberté parce qu'elle est dans votre principe ; et quand nous sommes au pouvoir, nous vous la refusons parce qu'elle n'est pas dans le nôtre. " Voyons ! le cynisme est-il assez révoltant ? Peut-on dire quelque chose de plus essentiellement anti-social et impie ? " Vous nous devez tout et nous ne vous devons rien ! "

Point de devoir pour nous !" Et voilà le parti qui ose nous dire : "Croyez-nous sur parole : n'examinez point ! soumettez-vous, même en politique !"

Sa doctrine est donc, en définitive : "C'est une impiété que de ne pas nous tolérer, et quant à nous, ce serait une impiété de tolérer les autres." Voilà encore une des impasses où les principes de la réaction la conduisent ; une des absurdités qui en découlent forcément !

Comment pourra-t-elle, avec un pareil principe, réclamer contre la persécution en Irlande, ou en Pologne, ou en Suède ? Car malheureusement le protestantisme aussi est persécuté souvent : et en cela il est bien plus coupable que nous, puisqu'il repousse le principe d'autorité et se base sur celui du libre-examen ! Or, de quel front irions-nous, nous catholiques, réclamer la tolérance ailleurs si nous la refusons chez nous ? Il faut toujours en revenir là, au grand axiome évangélique : "Faites aux autres ce que vous désirez que l'on vous fasse." Tout ordre social est impossible sans cela ; et n'importe qui en sort arrive nécessairement à l'absurde.

XVII

Parmi les plus illustres défenseurs du principe de tolérance, on doit ranger Mgr. Rendu, évêque d'Annecy. Personne n'a défini la liberté avec plus d'exactitude que lui ; personne n'a assis le principe de la tolérance sur une base plus large et plus sûre. Je trouve ses admirables définitions dans l'excellent ouvrage de M. de Montalembert intitulé : "Des intérêts catholiques au 19^{ème} siècle." Cet ouvrage contient les plus sages avis adressés à la réaction, mais elle n'en a jamais tenu le moindre compte. M. de Montalembert n'ayant pu ni accepter ses travers ni approuver ses fautes, et s'étant permis de lui adresser quelques respectueuses remontrances, la réaction a tout simplement décidé qu'il avait écrit quelques passages *pénibles*, et l'a rangé sur les tablettes dans le coin des bouquins. Voilà comme elle a toujours traité même ses meilleurs amis quand ils ont essayé de lui inculquer quelques idées raisonnables et pratiquées. Sûrement on ne dira pas que M. de Montalembert ou Mgr. Rendu soient des libres-penseurs. Au reste, on sait quel découragement profond s'est emparé de M. de Montalembert après son dernier voyage à Rome. Il semble d'ailleurs en avoir eu le pressentiment dans ses "Intérêts catholiques."

Mgr. Rendu définit donc la liberté comme suit :

"La puissance dont chaque citoyen jouit dans la société dont il fait partie, c'est ce qu'on appelle *liberté* ; et comme cette puissance du citoyen se manifeste dans des circonstances diverses, on peut, et même on doit la désigner sous des noms divers, mais c'est toujours la liberté. Elle comprend :

"1^o La liberté religieuse, qui elle-même se compose de la liberté de conscience, de la liberté du culte et de la liberté du prosélytisme :

"2^o La liberté civile, qui contient la liberté de la personne, celle du domicile, celle de la propriété et conséquemment le consentement de l'impôt :

"3^o La liberté politique, qui assure à tout individu son concours dans la confection des lois et dans la surveillance de la fortune publique :

"4^o La liberté d'enseignement, par l'écriture ou par les livres ; par la parole et par l'exemple :

"5^o. La liberté administrative dans la famille, dans la commune, dans la province et dans l'état :

"6. Enfin la liberté d'association, qui comprend les nationalités, l'association des capitaux pour les grandes entreprises, des bras pour le travail, des cœurs et des consciences pour la prière, pour l'exercice de la charité, et même pour le plaisir. C'est de cette dernière espèce de liberté que dépend plus spécialement le progrès de la civilisation."

XVIII

Et toutes ces libertés de détail sont fondées, d'après Mgr. Rendu, sur le principe fondamental de la liberté native de l'homme comme être pensant et raisonnable. "La liberté, dit-il, c'est l'homme tel qu'il est sorti des mains de Dieu ; l'homme avec son intelligence et sa volonté ; l'homme à qui il a été dit : "Voilà le bien, voilà le mal ; tu peux choisir ; mais voilà ma loi, si tu la violes, tu mourras." La liberté, encore une fois, c'est l'homme jouissant de sa *spontanéité* dans l'usage qu'il fait de ses forces morales... C'est donc dans sa liberté morale qu'il faut chercher l'origine et l'explication de la liberté dont il doit jouir parmi ses semblables."

Voilà parler en philosophe chrétien ! Voilà un évêque qui sait comprendre et définir les droits comme les devoirs de l'homme en société. Or le premier de ces droits, dans l'opinion de cet illustre évêque et grand penseur en même temps, c'est la liberté de conscience, la liberté du culte et celle du prosélytisme. Le choix du culte, la communication des convictions, sont de droit naturel. Donc la tolérance n'est que le respect du droit primordial de chacun : donc l'intolérance est la violation de ce même droit.

Or les droits de tous les membres de la grande famille humaine sont les mêmes, quelles que soient leurs convictions religieuses. J'ai le droit d'être catholique et le protestant n'a rien à y voir. Tel autre a le droit d'être protestant et je n'ai rien à y voir. C'est là une affaire exclusivement entre l'homme et Dieu, une affaire qui ne ressort entièrement et absolument que de la conscience de chacun. Si le protestant se trompe—et les catholiques doivent croire qu'il se trompe—eh bien, il n'échappera pas au jugement tôt ou tard ; mais c'est à Dieu seul qu'il appartient de le juger, et non à nous ! Et c'est une impiété, à n'importe quel homme, que de vouloir violenter la conscience de son frère. Persuader, à la bonne

heure, c'est là le prosélytisme. Mais du moment que l'on sort de la persuasion pour tomber dans la contrainte, alors le droit de celui qui subit la contrainte est violé dans son essence et l'ordre établi de Dieu est renversé. Le véritable impie c'est l'intolérant !

XIX

D'ailleurs, le principe de la tolérance n'est-il pas aussi nettement posé et affirmé que possible, dans l'Évangile, par cet anathème même infligé par le Christ à ceux qui demandaient que le feu du ciel descendit sur une ville qui refusait de recevoir la prédication ?

Et si la liberté d'association est de *droit naturel* soit pour le travail, soit pour la spéculation, soit pour la prière, soit pour la charité, soit même pour le plaisir, le serait-elle donc moins pour l'étude ? Pas avec des protestants ! nous dit l'intolérance. Eh bien, voyons ! Dans presque toute l'Allemagne rhénane, dans l'Alsace et la Franche-Comté, en France, nombre de communes n'ont qu'une église dans laquelle les catholiques et les protestants se réunissent à des heures différentes. Et ces gens vivent en paix ensemble ; et les catholiques font leur religion là comme ici. Quel plus grand mal y a-t-il donc d'étudier ici dans le même lieu, que de prier là bas dans le même lieu ?

Dans une société essentiellement mixte comme la nôtre, va-t-il donc falloir toujours demander à chacun quelle est sa religion avant de savoir si l'on peut mêler ses capitaux aux siens, faire du bien en sa compagnie, ou former une bibliothèque commune ? Déclarons donc de suite l'hostilité perpétuelle ! Toute acquisition de science commune serait-elle un poison pour nous ! Mais si nous déclarons tous les livres écrits par des protestants mauvais, croit-on que cela les induira beaucoup à lire les nôtres ? Allons ! la raison n'est pas là ! C'est tout simplement le despotisme moral !

Mais la réaction nous conduit directement à l'anarchie sociale avec ses principes ! Comment pouvons-nous espérer maintenir notre propre liberté si nous ne respectons pas celle d'autrui ! Sur quoi baserons-nous notre propre droit, si nous ne reconnaissons pas celui des autres ? Le droit naturel n'existe-t-il que pour nous ?

L'homme est essentiellement libre, sorti tel de la main de Dieu ; mais sa liberté est nécessairement limitée par les lois morales et par la liberté de ses frères. La liberté de l'individu ne saurait s'étendre jusqu'à violer celle des autres. Elle est donc limitée par la charité, le devoir, l'amour du prochain. Ce sont ces idées qui doivent régir les lois que les sociétés policées établissent pour définir les droits généraux et individuels, et laisser intactes toutes les libertés ou les droits individuels qui ne nuisent pas à autrui. La société ne fait donc, par ses lois, qu'équilibrer les libertés et empêcher les unes de prévaloir sur les autres.

XX

C'est précisément là l'idée qu'exprimait Monseigneur de Moulins dans cette phrase si juste et si pleine de franchise qu'il adressait à Mgr. Dupanloup en 1852. " Je l'avouerai naïvement, disait-il, dussè-je passer pour le demeurant d'idées déjà éloignées, j'aime la liberté, et je l'aime trop quand elle me sert pour ne pas la supporter quand elle me gêne. "

Je ne sais quel effet aura pu produire sur le plus éloquent apôtre de l'absolutisme de notre époque cette adroite et spirituelle réclame en faveur de la liberté ; mais n'admirez-vous pas avec moi cette fine petite malice dite avec tant de bonhomie par un évêque libéral à son confrère intolérant ? " Au risque de passer pour un trainard, — avec vous autres qui marchez maintenant avec des bottes de sept lieues dans les sentiers de l'absolutisme, — moi je ne puis me défendre d'aimer la liberté ; et si elle me gêne quelquefois, eh bien je l'endure, parcequ'elle me sert bien souvent. "

Je soupçonne un peu que Mgr. Dupanloup, avec son brillant esprit, a du se dire *in petto* — en souvenir de Démosthène voyant Phocion monter à la tribune. — " Voilà une petite pointe acérée qui perce à jour mes arguments les plus travaillés. "

M. de Montalembert aussi exprimait éloquentement, un jour, dans le *Correspondant*, la même idée que Mgr. de Moulins :

" Il y a, disait-il, dans le cœur de l'honnête homme qui parle pour tous, et qui, en parlant pour tous, semble quelquefois parler contre lui-même, il y a une loi de puissance, de supériorité logique et morale, qui produit infailliblement la réciprocité. Oui, catholiques, entendez-le bien ; si vous voulez la liberté pour vous, il faut la vouloir pour tous les hommes et sous tous les cieux. Si vous ne la demandez que pour vous, vous ne l'obtiendrez jamais ! Donnez-là où vous êtes les maîtres, afin qu'on vous la donne où vous ne l'êtes pas. "

Eh bien, voilà certainement un sage avis, donné par un homme non suspect. Qu'en fait la réaction ? Elle hausse les épaules et dit que c'est un passage *pénible* ! Ce passage résume pourtant la quintessence des droits et des devoirs de l'homme en société. Mais comme il donne impitoyablement sur les doigts de la réaction, elle se fâche et se plaint que ses amis l'abandonnent. Elle s'est placée dans une position telle que plus ils sont sensés, plus ils lui déplaisent ! Comment *osent-ils* lui donner des conseils ! Et l'idée de l'archange rebelle lui vient à l'esprit !

XXI

Vous voyez donc, Messieurs, que les doctrines de l'intolérance trouvent leurs plus redoutables adversaires chez des Evêques et des prêtres catholiques. Vous voyez, comme je le disais tout-à-l'heure, qu'il y a beaucoup de bonne compagnie avec nous. Il est évident pour ceux qui

l'ont étudié, que l'intolérance n'est pas dans l'esprit du catholicisme. Ceux qui affirment cela ne le comprennent pas, et c'est un véritable malheur qu'il y ait tant de gens, ici et ailleurs, qui se plaisent, les uns par une fausse notion de devoir, les autres par hypocrisie, à le discréditer ; et, par leurs paroles et par leurs actes, à le faire paraître aux yeux des dissidents différent de ce qu'il est.

Emportés par la passion, par la soif de domination temporelle, qui leur est interdite par mille passages de l'évangile et par toute la tradition chrétienne, ils ne songent qu'à faire ramifier partout le principe d'autorité et à étouffer celui du libre-arbitre. Voilà le parti de la réaction ! A ses yeux la conscience n'a aucuns droits qu'il soit tenu de respecter ; et l'homme doit à tout âge rester dans ses mains ce qu'il est au collège, un simple élève qui ne doit croire que ce que le maître dit.

Et que l'on ne dise pas que j'exagère. N'avons-nous pas entendu pendant trois mois parler d'un grand nombre de chaires l'idée absurde en droit et en fait que le catholique ne doit pas se former d'opinions politiques sans consulter ses pasteurs ? Nous sommes donc encore au collège ! Eh bien, franchement, cela ne peut pas convenir à tout le monde. Et si la réaction ne comprend pas qu'en poussant aussi loin ses doctrines, en tombant ainsi dans une exagération aussi ridicule que coupable, elle ne fait qu'éloigner d'elle les hommes intelligents, eh bien, elle ne me paraît pas très propre à diriger les autres.

XXII

Quoi, nous irions étudier la politique chez ceux qui comprennent si peu la loi naturelle qu'ils contestent à l'homme le libre arbitre de sa pensée ! Il nous faudra accepter nos idées politiques d'hommes qui, quelque mérite qu'on leur concède dans leur sphère, n'ont jamais fait la moindre étude du droit, soit civil soit politique ! Des citoyens iraient se former chez ceux dont toute l'action, dans le monde, consiste à nier les droits du citoyen en théorie, et à les détruire dans la pratique au profit du despotisme ! Mais, aux yeux de la réaction, être républicain, c'est être ennemi de l'ordre social et de Dieu même ! Tous les journaux de la réaction représentent les institutions républicaines comme l'anarchie en permanence !

Et pourtant quand le pape Pie VII n'était encore qu'évêque d'Imola, ne disait-il pas un jour : " Ne croyez pas, mes chers frères, que la religion catholique s'oppose à la forme du gouvernement républicain. " Et dans une autre occasion : " La liberté, chère au ciel et à la terre, est une des facultés de l'homme..... Le gouvernement démocratique, mes très chers frères, n'est point en contradiction avec cette maxime et ne répugne point à l'évangile. Il exige même toutes ces vertus sublimes que l'on n'apprend qu'à l'école de Jésus-Christ, et qui, si elles religieusement sont pratiquées, feront

vosre bonheur et la gloire et la splendeur de la république. "

Et quand Mgr. Purcell, archevêque de Cincinnati, disait dans une magnifique lettre pastorale, il y a quelques années, à ses diocésains : " qu'ils avaient le bonheur de vivre sous les institutions les plus libres de l'univers : " était-ce là condamner la forme républicaine de gouvernement ?

XXIII

Mais ici la réaction va sans doute nous dire : " Ah, nous ne sommes pas opposés à la république ! Seulement il est nécessaire que nous puissions contrôler la législation, car la vérité ne vient que de nous. "

— Ah ! vous ne voulez d'une république qu'à la condition de la contrôler ! Eh bien, ce sera une belle république ! ! Tenez, permettez que nous refusions !

Mais ces jours derniers même, que vient donc de nous dire un évêque des Etats-Unis ? Après nous avoir donné la terrible information que plus de 500,000 canadiens-français sont allés s'établir dans les Etats-Unis, et aussi cette autre excellente information—démenti formel donné à tous les journaux fanatiques et insulteurs d'ici—qu'une fois là les canadiens n'abandonnaient point leur foi ; il demande des prêtres parlant leur langue, mais qu'ajoute-t-il ? " et partageant leurs idées et leurs sentiments sur la terre où ils vivent. " Voyons, est-ce assez clair ? Sommes-nous assez vengés ? Toutes nos chaires, l'année dernière, retentissaient de l'idée que l'on ne pouvait être à la fois catholique et libéral ! Et voilà un évêque qui vient nous demander, quoi ? Des prêtres libéraux ! c'est-à-dire qui partagent les idées et les sentiments de nos compatriotes expatriés dont les neuf-dixièmes sont républicains. Et ici c'est un péché d'être libéral ! Que ne pourrais-je pas dire, maintenant, sur les refus d'absolution pour cause purement politique ?

Je parle ici avec tel membre du clergé ; je le trouve exagérément monarchiste. Je parle aux Etats-Unis avec un prêtre séculier, ou un père jésuite ; et je les trouve franchement républicains. Avec le premier c'est un péché d'être libéral, avec ceux-ci c'est une vertu ! Quelle est la seule conclusion à tirer de cette contradiction ? Que le clergé devrait s'abstenir de politique active de parti ; et surtout de faire un péché du libéralisme à vingt lieues du pays où il faut être libéral pour être dans l'esprit des institutions que le texte " tout puissance vient de Dieu " oblige de soutenir.

XXIV

Voyageant aux Etats-Unis, je me trouve, à une table d'hôte, placé en face de deux voyageurs dont la conversation m'intéresse fortement. L'un de ces deux voyageurs, homme particulièrement instruit et distingué, passe en revue la politique américaine, et approuve entièrement la législation du Congrès, c'est-à-dire

ce que nos réactionnaires d'ici appellent du *radicalisme*. Cet homme est aussi complètement républicain qu'on peut l'être, et chacune de ses paroles porte le cachet d'une grande élévation dans les idées et d'une instruction solide. Je l'entends dire que le parti républicain est vraiment national, et qu'il est absurde de lui attribuer un libéralisme outré qui n'existe pas chez lui. Je l'entends dire : " Je suis républicain de conviction et j'ai désiré le triomphe du général Grant, parce qu'il faut au pouvoir un homme qui représente les sentiments de la majorité."

Sorti de table, je demande qui est ce voyageur. C'était un évêque catholique d'une grande ville des États-Unis. Ce n'est donc pas un péché d'être libéral, ou républicain ! Pourquoi donc nous le dit-on ici ? On fait donc servir la religion à soutenir un parti politique. L'esprit de parti va donc se nichier partout.

Eh bien oui, cela est triste à dire, car cela nous rappetisse comme peuple ; cela nous fait partout adresser le reproche d'ignorance : c'est un péché ici d'être libéral ! Et ce sont ceux qui nous affirment cette terrible erreur qui veulent nous imposer leur direction politique ! Mais leurs doctrines politiques ne valent pas mieux que leurs doctrines sur la tolérance ! Elles sont toutes anti-philosophiques, anti-chrétiennes, anti-patriotiques surtout ! Pour un plat de lentilles, la réaction est toujours prête à vendre le droit d'aïnesse d'un pays ! Voyez ses journaux, et même quelquefois ses mandements, et vous verrez quel cas elle fait des libertés publiques et des droits les plus sacrés des citoyens !

Ne vient-elle pas de nous dire que nous n'avions plus le droit de discuter nos institutions après le fait accompli ? Quoi ! la tyrannie sera donc irrévocable ! *Fait accompli* contre les libertés d'un peuple ! Où donc prend-elle ses notions de droit ?

Fait accompli ! Grand mot qui lui plait beaucoup quand elle en profite ! Mais pourquoi donc tant d'anathèmes passionnés quand c'est contre elle que le fait accompli s'exécute ?

XXV

Au reste la réaction en est là aujourd'hui. Toute sa tactique politique, toute sa tactique sociale, toute sa tactique religieuse, toutes ses idées enfin et toutes ses convoitises, se concentrent sur un seul principe, celui de l'intolérance. C'est là aujourd'hui le fond et la forme de toute son action dans le monde. Elle a déclaré la guerre à la société moderne, à la pensée humaine, au libre-arbitre moral, à plusieurs des plus importantes conquêtes de la civilisation, et personne ne doit plus penser que par elle, même dans l'ordre temporel !

Et n'en est-elle pas rendue à traiter d'hérétiques, d'ennemis de Dieu et du catholicisme, ceux qui pensent avec les plus grands Docteurs de l'Eglise et ses plus illustres Evêques, que le pouvoir temporel nuit plus à la religion qu'il ne lui sert ? Que d'injures ses journaux

n'ont-ils pas dites à ceux qui pensaient ainsi sur cette question *libre* ? Sa doctrine, aujourd'hui, c'est qu'il lui est nécessaire ! C'est une vérité, a-t-elle dit ; qu'il *n'est pas permis de nier* ! Alors que fait-elle de la lettre de St. Bernard au pape Eugène ?

Que fait-elle de celle du pape Grégoire III à l'empereur Léon ?

Que fait-elle de l'opinion du pape Gélase ? Que fait-elle de l'opinion du grand Osius de Cordoue ? Que fait-elle des nombreux passages de l'Evangile qui défendent si fortement la domination temporelle aux disciples ?

Mais Fénelon la niait bien, cette vérité d'aujourd'hui, et qui n'était certainement pas la vérité hier, dans un ouvrage à peu près inconnu ici, où il exprimait si fortement le désir que Rome renonçât à ces domaines, (prædia) et à cette puissance temporelle qui la détournait de sa mission purement spirituelle et l'absorbaient dans de vils intérêts humains et dans la tortueuse politique du siècle ! " Plût à Dieu, ajoutait-il, que maintenant l'épouse du Christ consentit à se dépouiller de ses domaines, de ses patrimoines, de ses richesses temporelles et des viles dignités de ce monde !" Est-il libre-penseur, lui aussi ?

XXVI

Je pourrais multiplier les citations là-dessus, mais je les réserve pour une autre occasion. Je voulais seulement vous faire voir que quand ses intérêts sont en jeu, la réaction aussi donne dans le travers des *idées nouvelles*, chose qu'elle nous reproche avec tant de passion ! C'est certainement une idée très-nouvelle, et très-récente dans l'Eglise, qu'elle ne saurait se passer de puissance temporelle et qu'il *n'est pas permis* de croire le contraire ! C'est encore là une de ces prétentions que toute la tradition chrétienne met à néant ; ce qui n'empêche pas la réaction de nous contester notre libre-arbitre même sur une question de ce genre qui est essentiellement libre puisqu'elle ne touche en aucune manière à l'essence de la religion. Ce n'est pas moi qui le dit, c'est encore un évêque. " Il n'est pas nécessaire, Nos Très chers Frères," disait Mgr. Kenrick, de Philadelphie, dans un mandement à son troupeau ; " il n'est pas nécessaire que nous vous apprenions que la souveraineté temporelle des Etats-Romains est, de sa nature, absolument distincte de l'autorité suprême que l'Evêque de Rome exerce sur toutes les Eglises."

Sans doute, elle est absolument *distincte* ; la différence d'opinion sur sa nécessité est donc permise de plein droit. Pourquoi donc nous dire, avec tant de colère, qu'elle n'est pas permise ? Mais le Pape actuel lui-même n'a-t-il pas déclaré en plein consistoire, que l'on ne devait pas faire du pouvoir temporel une question dogmatique ? Nous sommes donc libres là-dessus !

Mais non ; même sur les questions indifférentes à la foi, la réaction ne permet pas de

penser autrement qu'elle. Nous ne devons pas nous faire d'opinion, même en politique, sans elle ! Nous ne devons pas souscrire à un journal sans sa permission ! Et elle décrète d'immoralité tout journal qui revendique les droits de la conscience humaine et proteste contre la violence morale infligée aux citoyens, soit en chaire, soit au confessionnal, à propos de l'exercice de leurs droits politiques ! Et le citoyen même que l'on inquiète, que l'on tourmente ; à l'égard duquel on viole inexorablement toutes les prescriptions des conciles et toutes les règles de la théologie, n'a pas le droit de se plaindre ! S'il le fait, c'est une mauvaise tête ! Voilà où nous en sommes !

Ce n'est pas seulement sur le pouvoir temporel qu'elle nous refuse le droit de penser ! Elle nous le refuse même sur les questions de politique locale ! On nous a dit partout, l'année dernière : " Vous êtes en conscience tenus de suivre " la politique des Evêques. " Est-ce la religion qui veut cela ?

XXVII

Et le mal est devenu si grand qu'à propos d'une récente élection il a fallu que le journal qui est ici le chef de file de la réaction fût enfin entendre quelques plaintes ! On était très heureux, quand c'étaient les libéraux qui étaient frappés d'ostracisme du haut de tant de chaires ; mais quand on a été atteint soi-même dans la personne d'un ami, d'un protégé ; alors on a bien été forcé de faire comme les libéraux et d'élever la voix contre une intervention indue, imprudente, souvent coupable, dans un domaine où le citoyen doit avoir sa pleine indépendance. Et qui plus est, ce journal de la réaction s'est permis de dire des choses auxquelles les journaux *mal notés* n'avaient jamais songé. Il a affirmé très explicitement que les gens dont il parlait (le clergé) semblaient être décidément hostiles aux hommes intelligents *mais sans fortune* ! C'était bien là dire : " Vous n'aimez que les gens de peu de sens mais riches. " La botte était rude, mais c'est un journal *ami du clergé* qui l'a portée ! La même feuille n'a pas craint d'ajouter que " des principes *faux, dangereux*, avaient égaré des hommes qui ne devaient pas être exposés à de pareils errements. "

Quand les journaux libéraux avaient dit moins que cela et n'avaient fait que réclamer en faveur de la liberté morale de l'électeur, on les avait décrétés d'impie !

Mais il faut donc que le mal existe, et ait une certaine gravité pour qu'une feuille essentiellement réactionnaire ait été forcée d'élever la voix et de se plaindre si énergiquement des graves écarts de plusieurs membres du clergé ! Et le fait est qu'elle n'a pas osé dire tout ce qu'elle savait. Elle a passé des faits très graves sous silence. Les journaux libéraux ont donc eu raison ! C'est leur adversaire le plus acharné qui vient le constater, l'avouer, et dire des choses plus cruelles qu'eux ne l'avaient fait !

XXVIII

Il faut bien le dire, l'intolérance envers en quelque sorte tout notre système social. Elle y jette chaque jour de plus profondes racines ! La réaction envahit constamment le domaine temporel et ne veut permettre ni remontrances ni observations ! Nous sommes tenus de croire, sous peine d'être décrétés d'irréligion, que quand elle se mêle au mouvement temporel elle ne peut jamais avoir que des motifs irréprochables et ne saurait se tromper ! Chaque jour elle nous affirme sur la politique les choses les plus erronées en fait ou les plus insoutenables en droit, et personne ne doit être assez téméraire pour oser dire, ou même penser, qu'elle se trompe !

Le dire, fût-on poussé par le plus énergique sentiment de devoir envers un pays appauvri et trompé, c'est n'avoir ni foi ni loi ! " Silence sur toute la ligne ! " crient ses valets !

Eh bien, Messieurs, il me semble que nous ne sommes pas faits pour recevoir un pareil ordre, et surtout par de pareils intermédiaires.

Elle inculque partout au peuple, par les puissants moyens dont elle dispose, l'idée qu'il doit se soumettre de cœur à tout ce qui tombe de la bouche du plus encroûté réactionnaire, par cela seul qu'il appartient à la rédaction d'un journal religieux, ou parce qu'il porte l'habit ecclésiastique, et personne n'a le droit de réclamer !

Tous ses journaux insultent avec rage ceux qui veulent défendre le domaine purement laïque contre un envahissement constant ! Un prêtre aura beau exprimer les erreurs les plus graves sur la liberté d'opinion du citoyen ; aura beau violer tous ses devoirs, et toute convenance religieuse et sociale, au point de dire de la chaire aux citoyens qu'ils n'ont pas catholiquement le droit de choisir entre deux candidats également honorables ; et même qu'ils sont obligés *en conscience* de voter pour un candidat qu'ils savent être souillé par la corruption, mais qui convient à la réaction parce qu'elle le domine, la défaveur s'attachera à celui qui relatera les faits et en fera ressortir le danger !

Messieurs, ce système ne tu finalement que ceux qui l'emploient !

XXIX

Bien des gens sincères gémissent de fautes qui sautent aux yeux : mais on leur a tellement inculqué l'idée certainement fausse que même quand le prêtre se trompe on ne doit pas le dire parce que cela compromet la religion, qu'ils préfèrent souffrir et se taire plutôt que de maintenir avec fermeté ce que leur conscience, et même le simple bon sens, leur montrent être le vrai et le juste. On arrive ainsi à faire accepter, ou au moins à empêcher toute protestation contre les doctrines les plus anti-nationales et les plus anti-patriotiques.

Tous les jours les journaux de la réaction faussent l'opinion sur les questions les plus vitales ; mais comme on habitue le peuple à pon-

ser le moins possible, à ne lire que les journaux qui sont stipendiés pour voir tout en rose, à recevoir ses idées toutes faites, à s'abstenir d'examiner ce qu'on lui dit, et à faire de la politique une pure affaire de confiance aveugle dans les hommes, l'opinion s'endort, ou se fausse, et devient indifférente aux plus terribles écarts! On a façonné le public à l'idée du *laissez-faire*; on a conséquemment démoralisé l'opinion, et c'est une triste chose que de voir la réaction si tranquille sur les désastreuses ruines qui se produisent incessamment autour d'elle! Le dépeuplement même du pays ne lui ouvre pas les yeux! 500,000 canadiens expatriés! C'est un Evêque des Etats-Unis qui nous l'affirme! Nous fondons comme neige au soleil de la confédération! Le système nous appauvrit, nous décime, et il faut l'accepter de cœur sous peine d'irrégulation!

Essentiellement aveugle le parti réactionnaire ne voit que sa domination du moment, et semble ne pas comprendre que toute action exagérée produit tôt ou tard sa réaction, nécessairement proportionnée à l'action produite.

XXX

Qu'à fait la réaction, jusqu'à présent, dans le monde, sinon produire périodiquement des révolutions, soit par incapacité de comprendre les besoins, les exigences ou les aspirations de la nature humaine; soit par son obstination à se prononcer contre toute réforme et tout progrès? Et quand enfin une révolution arrive, toujours par sa faute, toujours par ses refus de céder aux demandes les plus légitimes, toujours par son invincible éloignement à se mettre au niveau des idées d'une époque, à accepter le progrès des institutions; alors elle crie à fendre les rochers contre ces passions humaines dont nos obstination seule à refuser toute réforme a provoqué le déchainement! Au lieu de creuser un lit au torrent, elle lui oppose une digue, et elle s'étonne finement ensuite que le torrent ait tout renversé!

Et, chose remarquable, elle semble avoir l'entendement irrévocablement fermé aux enseignements si répétés, si palpables, si évidents qui lui viennent de toutes parts. Partout elle voit des leçons, ou des châtiments pour les autres; mais jamais pour elle-même! Vingt révolutions se sont faites contre elle et non-seulement elle n'y veut pas voir le doigt de Dieu, mais elle n'a pas abandonné une seule de ses prétentions surannées! Dans ce siècle où tout a marché, elle seule est restée immobile! Elle a tenu bon vingt ans contre les chemins de fer! Voyez la il y a mille ans, voyez-la aujourd'hui, c'est la même chose. Elle semble avoir pris pour symbole le Dieu Terme de l'antiquité! Aussi est-elle repoussée partout! Pas un pays où elle règne qui ne soit en ébullition constante! Les seuls gouvernements qui n'aient aucune assiette dans l'opinion, aucunes racines dans la conscience publique, sont ceux qu'elle contrôle ou qu'elle dirige! Sûrement il y a une raison à cela! Les institutions qu'elle hérite sont les

seules qui semblent n'avoir aucune base et qui s'écroulent d'elles-mêmes au moment où l'on y songe le moins! On n'a qu'à souffler dessus, comme Garibaldi sur les Bourbons de Naples; ces rois sanguinaires et parjures qui se disaient obligés en conscience de violer et renverser les constitutions qu'il avaient juré de maintenir; OBLIGÉS EN CONSCIENCE DE VIOLER LEURS SERMENTS!! ces Nérons modernes qui ont, en plein dix-neuvième siècle, rétabli la torture dans leurs prisons; et qui y ont laissé commettre des infamies si innombrables qu'il ne me serait pas possible d'en effleurer seulement l'idée!

XXXI

Et ce n'est pas là le seul exemple! Quoi de plus honteux que la chute du gouvernement autrichien en Mars 1848? Quoi! l'un des plus grands gouvernements de l'Europe qui, suivant l'expression de M. de Montalembert, "s'est écroulé comme un château de cartes sous l'effort de quelques étudiants et de quelques juifs!!"

Et la chute des Bourbons de France en 1830, "perdus, dit M. de Loménie, qui n'est certes pas un libre-penseur, par une coterie féodale et sacerdotale dont l'ineptie passionnée s'obstinait à l'impossible!" Dans quelles mains étaient-ils tombés? Voici ce que nous dit M. de Châteaubriand, qui n'est pas non plus un libre-penseur: "L'évêque de St. Pol de Léon, prélat sévère et borné, rendait M. le comte d'Artois de plus en plus étranger à son siècle... et aussi, un autre évêque, savant et pieux, mais d'une telle avarice que s'il avait eu le malheur de perdre son âme, il ne l'aurait jamais rachetée!"

Voilà certes *des avis* donnés par des amis! Pourquoi la réaction n'en tient-elle jamais le moindre compte?

Pourquoi Louis-Philippe est-il tombé, sinon parce que la réaction avait fini par tout contrôler?

Et l'écroulement récent, et si inexplicable pour ceux-là seulement qui ont des yeux pour ne pas voir, de cette vieille monarchie espagnole, si fortement murée contre le libéralisme! Cet antique édifice du despotisme royal et de l'arbitraire inquisitorial n'était qu'une coque vide! C'est sous son propre poids qu'il s'est affaissé. D'où vient cela? Tant de faits étranges demandent une explication. Voici celle qui me paraît la plus plausible.

XXXII

Le gouvernement réactionnaire part du principe que le pouvoir n'a pas sa racine dans la nation, mais que c'est une délégation purement divine! C'est une famille, ou un homme, qui a reçu de Dieu le pouvoir de gouverner l'état. Partant, point de responsabilité.

Louis XIV inculquait avec le plus grand soin au Dauphin l'idée que le Roi n'est responsable qu'à Dieu seul, et qu'il est propriétaire des personnes et des biens de ses sujets

qui lui appartiennent en propre ! Or l'idée : responsable à Dieu, chez le despote, n'a aucune signification pratique, puisqu'il est le seul juge de sa propre responsabilité. Prenez les plus grands crimes de Louis XIV, ses persécutions et ses dragonnades ; les maris livrés à la torture, les épouses au soldat, les enfants de sept ans séquestrés et arrachés à leurs mères ; des hommes vénérables condamnés au martyre perpétuel des galères ou du bagne..... le Roi, admettons-le, se croyait sans doute responsable à Dieu de ces actes. Mais quand le père Lachaise, ou le père Tellier, instigateurs des persécutions, lui avaient donné l'absolution, la conscience du Roi était en repos, et sa responsabilité à Dieu cessait puisqu'il avait son pardon. Confondant deux idées essentiellement distinctes, le pardon de ses fautes et ses devoirs envers son peuple, le Roi tranquillisait sa conscience sans même songer le moins du monde à l'obligation de la *satisfaction*, qui est pourtant le corollaire de la responsabilité. Le pardon donné ici-bas ne signifie rien en l'absence de la réparation du mal infligé à autrui. C'était donc une fausse conscience que se faisait le Roi, ou plutôt que l'on entretenait chez lui ; et il croyait sincèrement que sa responsabilité à Dieu cessait avec son absolution. Voilà le terrible danger du despotisme. Qu'une idée fausse* se loge dans la tête d'un despote et les plus grandes abominations peuvent s'en suivre.

Or dans ce système, dont l'absence de responsabilité est la base, les abus pullulent nécessairement comme les mauvaises herbes ; mais comme le Roi n'est responsable à personne ici-bas, la plainte est inutile, car l'autorité ne se déjuge jamais, et maintient ses fonctionnaires, même quand ils ont tort, plutôt que d'avouer une erreur ou une faute. On persuade facilement au despote que la plainte ne vient que de l'insubordination, et de ce moment la plus juste réclamation cesse d'avoir la moindre chance d'être écoutée.

XXXIII.

Et puis si ceux qui souffrent d'abus souvent séculaires osent s'en plaindre, on met de suite en campagne le parti qui a partout été le protecteur des abus, et ce parti crie à l'idée révolutionnaire, au renversement de la religion ! Tout est toujours bien quand il peut tirer quelque chose pour lui-même, et s'il a quelques privilèges dans l'état, peu lui importe qu'une nation souffre pourvu qu'il les conserve. Toute réforme lui est antipathique parce qu'il n'est presque pas un abus dont il ne profite indirectement. Et c'est ici que l'intolérance religieuse et l'intolérance politique se donnent la main. Attaquer les abus, c'est attaquer le pouvoir ; c'est donc attaquer Dieu même. Logique réactionnaire !

Le pouvoir despotique n'admet pas que le sujet puisse exprimer la moindre opinion sur l'administration des affaires publiques. Toute expression de blâme est un acte

de rébellion. De là le *TAISEZ-VOUS* universel. Hasardez-vous quelques conseils, comme Fénelon à Louis XIV, vous êtes un utopiste, un visionnaire, une tête exaltée, qui vous permettez de *juger le pouvoir*.

Celui qui est au-dessus de toute responsabilité humaine est par là même au-dessus de toute remontrance humaine. Il ne comprend que l'obéissance aveugle. C'est là la quintessence de l'intolérance ! Donc les plaintes les plus justes sont réprimées comme actes d'insubordination. Comme le disait M. de Bonald : *vous n'avez pas le droit de penser tout haut !* Il doit donc forcément arriver un moment où l'indignation publique, longtemps comprimée, fait explosion. Et alors le pouvoir qui croit ne rien devoir à personne, et qui agit d'après l'idée anti-chrétienne et impie qu'il n'a pas de responsabilité ici-bas, est renversé par une révolution dont lui seul est la cause, et que lui seul a provoquée par son obstination à se croire au-dessus du devoir !

XXXIV

Que les coupables cherchent leur excuse dans les passions humaines, dans leur déchaînement incontrôlable, cela se conçoit ; mais il n'en reste pas moins vrai que les peuples attendent et souffrent toujours bien longtemps avant de se révolter, et que ce sont les seuls pouvoirs qui ne veulent rien céder qui tombent ! La réaction aura beau crier contre les révolutionnaires, le mot de Fénelon restera toujours vrai : " Les vrais coupables d'une révolution sont ceux qui l'ont rendue nécessaire par le refus de corriger les abus. " Toutes les révolutions qui se sont faites contre la réaction n'ont jamais eu d'autre cause. Elle ne veut jamais céder ; elle réclame toujours l'obéissance même dans ses plus grands torts, voilà pourquoi elle finit toujours par être brisée.

Et pourtant ce n'est pas celui qui réclame justice qui est coupable devant Dieu et devant les hommes ; c'est celui qui la refuse, surtout quand il la refuse au nom de Dieu ! Et c'est précisément là ce que fait toujours la réaction. Même dans ses massacres et ses parjures, il faut la croire inspirée. Preuve : le catéchisme politique du royaume de Naples, et aussi le catéchisme russe, dont je vous donnerai des extraits une autre fois.

L'intolérance, c'est donc au fond l'absence de la notion du devoir chez soi, et l'absence par conséquent, de la notion du droit chez les autres. L'intolérance c'est la négation des droits de l'homme " tel qu'il est sorti des mains de Dieu, " dit Mgr. Rendu.

L'intolérant on n'a pas lu l'évangile, ou ne l'a pas compris ; on s'en moque après l'avoir lu et compris. Donc l'intolérance, soit dans le domaine religieux, soit dans le domaine social, soit surtout dans le domaine politique, est une chose contre nature, anti-sociale, anti-chrétienne et anti-évangélique ! C'est la violation de tous les droits ; c'est donc l'anarchie

intellectuelle ; précisément comme ses effets dans l'ordre politique sont l'anarchie sociale.

XXXV

Et Messieurs, où trouverions-nous un plus frappant exemple d'intolérance que la situation que l'on nous a faite à nous-même ? J'en parle ici parce que les journaux de la réaction ont redoublé d'insultes, dernièrement, à notre adresse ; et puisque c'est là leur manière de pratiquer l'évangile, il doit nous être permis de résumer les faits qui nous concernent.

D'où viennent nos difficultés ? De ce que nous avons des membres protestants ; de ce que nous recevons des journaux protestants, et de ce que nous avons quelques livres philosophiques à l'*index*. On nous chicane aussi beaucoup sur ce que quelques membres de l'Institut ont exprimé des idées erronées.

Admettons que quelques-uns d'entre nous aient pu parler avec irréflexion, ou sans étude suffisante des questions ; pourquoi donc est-ce un cas beaucoup plus pendable chez nous que chez les autres ? Les membres de l'Institut sont-ils donc les seuls en Canada qui manquent quelquefois de maturité ? N'avons-nous jamais entendu, ailleurs, que des choses brillantes et justes ? Personne ne se trompe excepté nous, en Canada ? Eh bien, même si nous nous trompons, est-ce par l'injure et l'insulte qu'on nous le fera voir ? Est-ce même par des condamnations passionnées, portées sans nous entendre, et sur des rapports inexacts.

Quoi ! les membres de l'Institut seraient les seuls gens en Canada qui n'eussent pas le droit de se tromper ? Que vous semble de la prétention ?

XXXVI

Mais quelle assertion plus erronée, plus coupable, à tous les points de vue possible, que c'est un péché grave, digne du refus de sépulture ecclésiastique, que de voter pour un député libéral ? Cela s'est pourtant dit dans cent chaires, l'année dernière ! Quel est le membre de l'Institut qui a jamais rien affirmé d'aussi anti-social et d'aussi anti-catholique ! Quel on cesse donc alors d'appeler toutes les foudres du ciel sur nous pour quelques torts, si l'on veut, mais purement individuels, et infiniment moins nombreux, et surtout moins graves, dans l'espèce, que ceux que nous voyons ailleurs ! Nous nous trompons : anathème ! D'autres se trompent bien plus gravement, puisque souvent ils trompent ceux qu'ils sont chargés de diriger Ah ! n'en soufflez mot ! Ne nous touchez pas ! — Mais vous nous calomniez bien, vous ! pourquoi ne nous défendriez-vous pas ?

On nous reproche de pécher par trop de tolérance ; cela se peut : mais nous croyons honnêtement être beaucoup moins coupables que ceux qui péchent par trop d'intolérance, et qui, obligés d'être justes au moins, sinon indulgents, nous rebuent avec dureté, après

nous avoir condamnés sans nous entendre. Car enfin toute la question est là ! Une condamnation a été portée contre nous sans qu'on nous ait jamais offert l'occasion de présenter notre défense et d'exposer nos raisons. Une pareille condamnation est nulle en droit civil ; comment serait-elle juste et régulière en droit ecclésiastique ?

Mais nous avons des journaux protestants ! Eh, sans doute ! nous avons des protestants comme membres ! Mais les autres cabinets de lecture ou chambres de nouvelles, où la majorité est protestante, ont-ils des journaux catholiques ? Sans doute ! ils ont des catholiques comme membres ! Que dirions-nous si, dans les autres cabinets de lecture, on éliminait soigneusement tous les journaux catholiques ? Nous crierions à l'intolérance protestante ! Il faut donc toujours en revenir là : " faites pour les autres ce que vous voulez qu'ils fassent pour vous ! " " Accordez aux autres les droits, ou les privilèges, que vous réclamez pour vous-même ! "

Et si nous ne pouvons pas catholiquement posséder une chambre de nouvelles où l'on peut aller lire les journaux protestants, pourquoi ne dit-on rien aux membres catholiques de la chambre de nouvelles de Montréal, ou du *Mechanic's Institute*, ou du *Mercantile Library Association* ? Si nous sommes coupables, eux le sont aussi ! Pourquoi ne frappe-t-on que sur nous ?

XXXVII

Quant au fait d'avoir des protestants comme membres de l'Institut, comment cela peut-il être un si grand crime ici, quand c'est partout ailleurs chose indifférente ! Et ici encore, j'ai une autorité orthodoxe pour m'appuyer.

Il y a deux ou trois ans, l'Institut d'une petite ville de la Province réorganisant sa constitution, le comité chargé de la préparer avait inséré dans le projet une clause qui excluait de l'Institut les protestants.

Le projet fut soumis à l'Evêque ; et celui-ci, homme tolérant et sage, raya de sa main cette clause qui fut laissée de côté.

Ici donc encore — comme sur le sujet du libéralisme en Canada où c'est un péché, et aux Etats-Unis où c'est une vertu — ici donc encore : Vérité en deça des Pyrénées, erreur au delà !

Pour l'amour de Dieu, que l'on s'accorde donc !

XXXVIII

Mais nous avons quelques livres à l'*index*. Eh oui ! nous avons quelques livres à l'*index*, qui se trouvent dans toutes les bibliothèques, même catholiques, de France, d'Angleterre et des Etats-Unis.

On a dit que nous avions des livres obscènes... c'est faux, et on le sait ; mais il faut nous calomnier, et cela par esprit de religion !

Maintenant bien des personnes croient qu'un livre à l'*index* est nécessairement un mauvais

livre. Et pourtant rien n'est moins exact en fait. Il y a d'excellents livres qui sont à l'*index*, parcequ'il s'y trouve une seule proposition erronée ou même des prétentions contraires à celles de l'ultramontanisme, qui pourtant sont complètement en dehors de la foi. Et même, il n'y a pas très longtemps qu'un prêtre instruit de ce pays, parlant de Descartes dans une lecture publique, admettait qu'il était à l'*index* mais ajoutait aussi que l'on n'avait jamais bien su *précisément* pourquoi. Il y a des livres profondément catholiques qui sont à l'*index*, comme par exemple ceux d'Edmond Richer, le syndic si odieusement persécuté de la faculté de théologie de Paris; ceux de Louis Ellies Dupin, le savant défenseur des libertés de l'église gallicane; ceux de Van Espen, l'un des plus savants canonistes que l'on ait vus; l'institution au droit ecclésiastique de Fleury—aussi le bel ouvrage de Pithou sur les libertés de l'église gallicane, et celui de Dupuy sur la preuve de ces libertés.

On a aussi mis à l'*index* le traité de la concordance du sacerdoce et de l'empire, par Mgr. de Marca, ancien archevêque de Paris. Il n'y a pas un mot qui soit immoral ou anti-religieux dans ces ouvrages!

Tous ces livres sont à l'*index* uniquement parcequ'ils contestent la suprématie du Pape sur le temporel; mais ce ne sont *certainement pas de mauvais livres* à quelque point de vue qu'on les envisage.

La déclaration de 1682, faite par le clergé de France, est aussi à l'*index*, ainsi que le recueil de dispositions et ordonnances connu sous le nom de "libertés de l'église gallicane." Tous ces ouvrages n'expriment que le catholicisme le plus pur, mais combattaient les prétentions de l'ultramontanisme.

XXXIX

Si l'on veut sortir de ce cercle, on trouve que le savant Baluze, Erasme, Machiavel, Montaigne, sont à l'*index*, et même Scapula pour un dictionnaire grec-latin! On a mis à l'*index* le grand Arnauld et l'illustre auteur des provinciales! Les livres ne respirent pourtant que la religion et la morale dans ce qu'elles ont de plus élevé! Grotius et Puffendorf sont à l'*index*, et aussi Filangieri pour sa science de la législation! Qu'y a-t-il d'immoral dans ces livres? On a bien mis à l'*index* Dumoulin, le premier des juriconsultes, et de Thou l'historien! Et enfin qui le croirait? On a mis à l'*index* les arrêts du parlement de Paris contre l'assassin Jean Châtel! Que la réaction nous dise donc pourquoi! Je serais très-curieux de le lui voir dire, mais je doute fort qu'elle l'ose!

Le manuel de droit ecclésiastique de M. Dupin est aussi à l'*index* et on n'y trouve certainement rien d'anti-catholique ou d'immoral; mais on en a expliqué au long les raisons, que voici: il contient 10. les libertés de l'église gallicane;—dont Bossuet, un catholique je pense, a dit: "Conservons ces fortes maximes de nos pères que l'église gallicane a trouvées

dans la tradition de l'église universelle." Bossuet était-il libre-penseur? est-on hérétique en sa compagnie?—20. la déclaration de 1682: 30. un rapport de Portalis sur les limites de la puissance ecclésiastique; 40. un extrait du livre de Mgr. Frayssinous, évêque d'Hermopolis, sur ces mêmes libertés de l'église gallicane! Mgr. Frayssinous était-il aussi libre-penseur? Qu'y a-t-il d'immoral ou d'anti-catholique dans ces livres écrits par d'illustres catholiques?

Les études historiques de M. de Châteaubriand sont un des meilleurs livres qui aient jamais été écrits, et elles sont à l'*index*! L'admirable ouvrage de Bords Demoulin sur "les pouvoirs constitutifs de l'église" est à l'*index*, et pourtant rien n'est plus profondément religieux, moral et catholique! Seulement on y combat avec un incomparable éclat de science et de raisonnement certaines doctrines comparativement modernes sur l'infaillibilité du Pape et sa suprématie sur le temporel! Est-ce là une question libre oui ou non?

XL

Nombre d'ouvrages sur la géologie sont à l'*index*! Pourquoi? Parce que, dit-on, ils contredisent la Bible. La vérité est qu'ils ne contredisent que certaines interprétations *erronées* que l'on a données à la Bible. Et si quelques ignorants veulent prétendre que cette assertion est coupable, je leur rappellerai que des fanatiques ont autrefois prétendu que la géologie était une science impie parcequ'elle démontrait que les jours de la création, au lieu d'être des jours de 24 heures, étaient d'immenses périodes qui devaient correspondre chacune à des centaines et même à des milliers de siècles. Quand, de découvertes en découvertes, on est venu à trouver enfin le vrai, on s'est tout simplement mis à étudier la Bible pour voir si on l'avait bien comprise et on a vu qu'elle ne disait pas ce que l'on avait cru y voir. Aussi, quand quelques savants de France, membre de l'Académie, allèrent voir le Pape Pie VII, pendant son séjour à Paris, pour lui demander si l'on pouvait croire, sans cesser d'être catholique, que les jours de la Genèse fussent d'immenses périodes des indéterminées, le pape leur répondit que rien ne s'y opposait. Et j'ajouterai que je tire ce fait d'un ouvrage élémentaire sur la géologie qui porte l'approbation de Mgr. l'Archevêque de Tours.

Et ce n'est pas là le seul exemple d'interprétation erronée. On a trouvé dans la Bible que la terre n'était pas ronde, et il est certain qu'elle l'est, et quand la chose a été démontrée on s'est aperçu qu'on interprétait mal. On a aussi trouvé dans la Bible que le soleil tournait autour de la terre; eh bien, là encore on se trompait, c'est la terre qui tourne autour du soleil, et on s'est aperçu qu'on avait mal compris. Dans tout cela, ce n'était pas la Bible qui se trompait mais ceux qui, la lisant avec une idée préconçue, y voyaient ce qui n'y était pas. Et si certains ignorants veulent me chicaner sur tout cela, je leur cite

rai des décisions de congrégations romaines qui leur causeront des surprises.

Un nombre considérable d'ouvrages sur l'économie politique sont à l'*index* et ce ne sont certainement pas de mauvais livres.

XLI

Or c'est précisément parce que l'on a poussé trop loin le principe de la condamnation des livres, que les prohibitions de la congrégation de l'*index* n'ont jamais été reconnues en France. C'était une maxime de l'ancien clergé français que l'*index* n'avait pas force de loi en France : *Index non viget in Gallia*. La France était certainement un pays catholique pourtant ! Et Mgr. Frayssinous ne dit-il pas : qu'en France on ne reconnaît pas l'*Inquisition*. Voilà pourquoi on ne reconnaissait pas la congrégation de l'*index* qui n'est qu'une branche de l'ancienne inquisition. Quand on a mis à l'*index* la célèbre déclaration de 1682, qui reposait sur le principe essentiellement évangélique " que la mission de l'église ici bas ne s'étend qu'au domaine purement spirituel " le clergé de France a-t-il cessé d'être catholique parce qu'il a déclaré l'*index* illégitime et abusif ? Certainement non ! La mise à l'*index* ne lie donc pas nécessairement la conscience.

Je trouve dans M. de Châteaubriand, catholique éclairé je suppose, la phrase suivante : " Cette congrégation de l'*Index*, qui fait tant de bruit chez nous, en fait fort peu ici. (il écrit de Rome). Pour quelques sous on obtient la permission de lire l'ouvrage défendu. " Eh bien, le péché n'est donc pas si grand puisqu'avec quelques sous la permission se donne ! Mais je dois dire que cette permission ne s'accorde pas pour les livres obscènes ou immoraux. Mais pour les autres ouvrages, même les ouvrages philosophiques, la permission se donne très facilement. Nous ne sommes donc pas de si grands coupables !

XLII

Mais nous avons quelques livres philosophiques qu'il vaut mieux, nous dit-on, ne pas mettre entre les mains de tout le monde. Accordé ! Nous savons admettre ce qui est raisonnable ! Nous avons donc porté le catalogue de notre bibliothèque à l'évêque diocésain, en le priant de vouloir bien indiquer les livres qu'il croirait nécessaire de séquestrer. Sa Grandeur garda le catalogue six mois et nous le rendit alors en refusant d'indiquer ces livres ; tout en nous disant néanmoins qu'il y en avait. Il nous avait dit auparavant : " Vous avez là du poison ! " et ce jour-là il nous dit : " Je ne vous l'indiquerai pas ! " Quelle était la raison du refus ? Nous avions offert de séquestrer les livres, *mais non de les faire disparaître entièrement*. Mais il faut remarquer que nous ne pouvons pas faire disparaître entièrement des livres qui sont propriétés *communes*. Tout membre qui sera opposé à leur élimination complète peut invo-

quer la loi pour les faire rapporter. On nous inflige donc les censures ecclésiastiques pour nous forcer de faire ce que nous ne pouvons pas faire ; ce qu'un seul de nos membres peut empêcher en invoquant la loi ! On exige de nous l'impossible, et on nous punit parce que nous ne le faisons pas !

Nous offrons néanmoins de faire ce que nous pouvons faire : séquestrer les livres. On refuse ! — Otez-les ! — Mais la loi nous en empêche ! — Eh bien, restez excommuniés !

Voilà la justice que nous avons eue !

Et je dois ajouter que nous ne montrions rien, après tout, de cette insubordination que l'on nous reproche avec tant d'amertume, puisque nous avions informé l'autorité ecclésiastique qu'une majorité de l'Institut, avait adopté une résolution déclarant que l'on ne devait pas soulever, dans l'Institut de discussions, *de nature à blesser les convictions ou les susceptibilités religieuses de ses membres*. N'était-ce pas là montrer du bon vouloir ? Et je vous le demande à tous : En avons-nous été mieux traités ?

XLIII.

Mais nous avons fait un appel à Rome. Il y a déjà quatre ans de cela. Quelques prêtres instruits nous avaient dit : " Quittez donc votre affaire à Rome. Une fois en règle là par un appel, nous n'avons plus de raison de refuser l'absolution à vos membres. "

Quelques uns d'entre nous signent donc une supplique à Sa Sainteté en leur capacité individuelle. Nous pensions naturellement nous être mis en règle, puisque nous avions agi sur l'avis de théologiens. Après notre appel, en effet, quelques prêtres ont accordé l'absolution aux membres de l'Institut. Mais voilà que tout à coup, et sans nouveau grief, ordre est de refuser de refuser toute absolution aux membres de l'Institut ! Réclame est faite. L'autorité locale répond que les membres de l'Institut sont des rebelles à l'église. Quoi ! malgré l'appel ? Oui, malgré l'appel ! Mais c'est donc être rebelle à l'Eglise que s'adresser à son chef pour se plaindre d'une sévérité outrée, et même d'une injustice réelle ! Car enfin il y avait deux injustices dont nous plaignions : celle de ne pas avoir été entendus avant condamnation qui ne nous a jamais été signifiée publiquement ou privément ; et aussi celle de nous refuser, quand nous portons notre catalogue, d'indiquer les livres que l'on jugeait condamnables.

Fallait-il donc, en faisant notre appel, avouer que nous avions tort ? Pourquoi l'appel alors ? Rebelles à l'église en dépit d'un appel à son chef ! Se comprend-t-on bien ? Voilà pourtant ce qu'on nous a dit ! Et c'est toujours nous qui, traités ainsi, sommes des rebelles et des orgueilleux !.....

Eh bien, je le répète ; il y avait une autre manière de nous traiter, et cette rigueur opiniâtre ne nous a pas paru précisément apostolique.

XLIV.

Quand nous lisons dans St. Pierre : "Paissez le troupeau qui vous est commis non par une contrainte forcée, mais par une affection toute volontaire;" et dans St. Jérôme, parlant aux évêques de son temps : "Souvenez-vous que vous êtes des pasteurs et non des maîtres;" et dans St. Grégoire le Grand : "Nous ne sommes points *des violents*, mais des Evêques, et St. Paul ne nous donne d'autre pouvoir que de reprendre, remonter et réprimander en toute sorte de patience;" et dans St. François de Sales : "La rigueur et l'inflexibilité sont antipathiques au sacerdoce;" et dans Fénelon : "Écoutez toujours avec tendresse; la rigueur ne mène à rien; le vrai pasteur n'est jamais inflexible;" et enfin dans Mgr. Maret : "Ce sont souvent nos *injustices et nos amertumes* qui éloignent les gens de la vérité;" il nous semble toujours que les traditions d'autrefois ont récemment subi de pénibles modifications.

Et quelle est la vraie raison de tout cela? L'intolérance, l'habitude de l'inflexibilité, le parti pris d'exiger la soumission de l'esprit sous quelques circonstances que ce soit, et sur quelque sujet que ce soit; et cela envers les hommes faits comme envers les enfants; la restriction systématique de tout libre-arbitre individuel; le désir de tout contrôler et de tout dominer même dans le domaine que Dieu a livré aux disputes des hommes.

Eh bien, on aura beau faire, il faudra pourtant qu'ici comme ailleurs la raison et le bon droit finissent par l'emporter. On veut nous traiter tous comme des enfants de collège..... eh bien, nous ne nous laisserons pas nullifier ainsi! Nous ne demandons que la considération que l'on accorde ordinairement aux gens respectables, et cela nous avons droit de l'exiger.

Nous ne sommes pas hostiles, mais quand nous sommes condamnés sans être entendus nous le ressentons! Quand nous montrons du bon-vouloir et que nous allons nous heurter à la plus raide inflexibilité, nous trouvons que la charité et le devoir pastoral ne sont pas là!

Espérons donc que l'on finira par comprendre que la doctrine que l'on nous applique, celle de l'intolérance et de la sévérité opiniâtre, ne peut faire que du mal ici comme partout ailleurs; et que celle dont nous réclamons l'application est la seule que l'esprit chrétien, et les lumières du siècle, et les progrès de la civilisation, recommandent comme juste, sensée, et même politique.

Après la lecture de M. Dessaulles, l'Honorable Horace Greeley fit son entrée dans la salle au milieu des acclamations les plus empressées de l'assemblée. Ce vétéran, encore si plein de vigueur, de la presse et de la liberté, dut comprendre ainsi qu'il l'exprima ensuite si bien, qu'il était

entouré d'amis et d'admirateurs des idées qu'il a si longtemps défendues. Lorsqu'il eut pris place près du président, M. Kerr, professeur à l'école de Droit de l'Institut, prononça en anglais le discours suivant dont la traduction est due à M. J. N. Bienvenu, attaché à la rédaction du *Pays* :

M. le Président, Mesdames et Messieurs,

Un moment j'ai été porté à regretter le choix que j'avais fait du sujet sur lequel je devais vous adresser la parole ce soir; mais, à présent que je vois ici un homme qui s'est fait une grande réputation politique, je me réjouis d'avoir fait de l'état des affaires en Europe et en Amérique le sujet de mon discours.

L'histoire, a-t-on dit, se répète elle-même, et quiconque étudie profondément l'histoire du passé peut prophétiser exactement les événements que le futur réserve. Une nation comme un individu a son enfance, son âge mûr et sa vieillesse. Elle a des crises à essayer; elle a ses combats et ses victoires à ses débuts; sa décrépitude et sa faiblesse plus tard. La mort l'atteint ensuite, et les quelques membres qui lui restent sont absorbés par les nations voisines qui viennent de dépasser l'enfance. Depuis les premiers âges du monde, telle a été la destinée des peuples. L'Egypte, Babylone, la Perse, la Grèce et Rome sont nées, ont grandi et sont tombées. Le Croissant, dont la lueur sanglante se reflétait jadis sur l'Europe méridionale, ne luit plus que faiblement sur les bords de l'Hellespont, et, s'il n'était soutenu par les puissances chrétiennes, il disparaîtrait dans l'obscurité. La Pologne autrefois le boulevard de la chrétienté contre les Turcs a cessé d'exister. Dans les déserts de l'Amérique centrale, le voyageur contemple avec étonnement les traces d'une haute civilisation qu'y ont laissés des nations dont l'existence ne nous est aujourd'hui attestée que par les ruines de leurs villes.

Tous les royaumes de l'Europe font parade d'hommes armés. Depuis les quelques dernières années, l'art de la guerre a subi des changements si complets que les armes de la Crimée sont maintenant oubliées dans le passé comme l'arc de guerre et le bélier démolisseur des croisades. Les nations ne peuvent faire en sorte de demeurer en arrière de leurs voisins dans les préparatifs de guerre, car une telle négligence suscite des attaques. Elles épuisent leurs ressources pour demeurer en paix en se préparant à la guerre. Mais le seul entretien de tels armements est une cause de ruine pour tout le continent; car non seulement on détourne le travail du soldat et du marin de la voie qui pourrait accroître la richesse publique, mais une grande partie de cette richesse est inutilement appliquée à faire vivre ces hommes dans une oisiveté comparative. Le tout se résume alors en une simple question de patience pour la nation. L'abus parvenu à certain de-

gré, le peuple se rebelle et pour éviter les conséquences de cet événement, le souverain lance la nation dans une guerre étrangère.

Les questions d'Orient, de Rome et du Rhin sont toutes de vastes poudrières dont une simple étincelle peut à tout moment causer l'explosion et envelopper l'Europe toute entière dans les nuages de la guerre. La Grèce, le nation peut-être la plus mal gouvernée du continent européen, convoite la Crète, faible et ruinée elle n'oserait braver la Turquie, si elle n'était assurée de l'aide moral et matériel de la Russie, ce pays qui depuis le règne de Pierre le Grand a toujours visé pratiquement à la conquête de la Turquie pour faire du Pont-Euxin une mer fermée, assurer à son peuple un débouché vers le sud, et des rivages et des ports où ses flottes puissent aborder durant toutes les saisons de l'année.

L'Italie n'attend que le moment favorable pour saisir sa proie et s'emparer de Rome. Aussitôt la France engagée dans une guerre avec une puissance européenne de première classe, l'Italie s'élancera sur la ville aux sept collines. La nation française autrefois estimée par les Italiens en est maintenant tout à fait détestée, et si jamais la violence est la cause de la mort de Louis Napoléon, le coup fatal sera porté par la main d'un Carbonaro.

Neveu de cet homme étrange, le fruit de la première révolution française, Louis Napoléon encore inconnu du monde était un par un sentiment intérieur qui lui disait qu'il était destiné à jouer un rôle important dans l'histoire de la France. Après deux vaines tentatives, il réussit à se rendre acceptable au peuple et fut élu président de la République. Par son célèbre coup d'état de 1851 il renversa cette république et se fraya une route vers sa propre élection comme Empereur des Français.

Une fois assis sur le trône, il effaça par la prise de Sebastopol la tache que la retraite de Moscou avait imprimée sur les armes de la France. Par les victoires de Magenta et de Solferino, il ajouta de nouveaux fleurons aux guirlandes que les aigles françaises portaient déjà. Sa politique étrangère jusqu'au commencement de la malheureuse expédition du Mexique a été propre à élever la France à la première position en Europe, et à lui faire à lui-même la réputation du plus habile homme d'état de tout le globe.

Le retrait des troupes françaises du Mexique, et le résultat de la guerre entre la Prusse et l'Italie alliées contre l'Autriche ont eu l'effet d'amoinrir sa réputation. Désirant la conquête de la Vénétie par l'Italie, croyant que l'Autriche serait trop puissante pour la Prusse, et que la médiation de la France serait payée volontiers par la cession de la frontière du Rhin, il s'éveilla de son rêve par la défaite des Autrichiens et la naissance d'une nation allemande, la Prusse en tête, contrôlant dans les entreprises militaires une population de trente millions d'âmes. Le fusil à aiguille de la Prusse était plus qu'une arme terrible en présence de l'ancienne carabine. Le système militaire de la

Prusse était plus complet que celui de la France, et l'Empereur comprit que si la Prusse énorvueille par des victoires sur les Autrichiens attaquait la France, la contestation serait trop également balancée pour qu'il fût prudent de la risquer.

Un sursis d'une année a produit cependant de grands changements en France. Le 1er janvier 1868, les troupes françaises furent armées du fusil Chassepot égal sinon supérieur au fusil à aiguille de la Prusse. Les arsenaux français regorgèrent de munitions militaires, et Napoléon III pouvait tout à coup mettre sur pieds une armée excédant par le nombre celle avec laquelle Napoléon I commença la campagne de Russie en 1812.

Maintenant Louis Napoléon et Bismark se regardent tous les deux d'un côté à l'autre du Rhin comme deux gladiateurs romains attendant leur tour pour descendre dans l'arène, s'étudiant l'un l'autre, et cherchant le défaut de leurs armures.

Mais la lutte a beaucoup plus d'importance pour l'Empereur des Français que pour Bismark ou le roi de Prusse. Dans le cas où la France serait victorieuse, Bismark pourrait se retirer dans la vie privée; mais le roi de Prusse n'en serait pas moins roi, et les malheurs de son pays rossereraient les liens d'allégeance de ses sujets. Cependant Louis Napoléon doit combattre pour conquérir: sa défaite ne serait pas seulement la mort pour lui, mais la chute de sa dynastie du trône de France. Il n'est pas estimé par le peuple français; la masse ne le tolère que comme un moyen d'éviter de plus grands maux; les Orléanistes, les Bourbons et les Républicains le détestent. Il peut arriver que quelques amis lui demeurent fidèles dans son malheur; mais un homme qui a tant fait pour étouffer la voix de l'opinion publique doit s'attendre à tomber sous ses clameurs dès que le peuple pourra se faire entendre. Dans le cas d'une guerre entre la France et la Prusse, il est tout probable que l'Autriche se rangera du côté de la première de ces puissances, et l'Italie avec la dernière, tandis que la Russie tirant avantage du trouble général enverra ses troupes en Turquie et menacera avec un corps d'observation les frontières riches. Sous ces circonstances, l'Angleterre fidèle aux anciens principes peut encore envoyer sa flotte à travers les Dardanelles, et lancer une armée au secours des Turcs.

Ce serait une guerre de géants et les cris de la veuve et de l'orphelin se feraient entendre sur tout le continent, et les beaux champs de l'Europe seraient dévastés et couverts de sang.

Depuis plusieurs années, la Russie a réparé du des troupes sur les frontières de l'Europe, et ayant maintenant subjugué les Circassiens et forcé l'Emir de Bokhara à demander la paix, l'Esclavon et l'Anglo-Saxon se trouvent face à face sur le sol de l'Asie. Avant longtemps l'intrigue esclavone et la mauvaïse foi hindoue feront éclater des rébellions contre l'Angle-

terre, toutes plus sanglantes et plus terribles que celles qui les ont précédées.

Passant de l'ancien monde au nouveau, nous voyons une guerre sanglante qui fait des ravages dans l'Amérique du Sud, tandis que, dans la partie nord du continent, nous trouvons les deux républiques du Mexique et des Etats-Unis qui s'efforcent de rétablir l'ordre sur leurs frontières et de recouvrer les forces perdues dans la guerre. Et ici on permettra peut-être de rappeler deux épisodes de l'histoire de ces pays pour indiquer la différence qui existait entre les acteurs et les intentions réelles qu'ils avaient dans les guerres qui ont dernièrement sévi au Mexique et aux Etats-Unis.

Accablé par le nombre, Maximilien, empereur du Mexique, se livre à ses ennemis, est jugé par une cour martiale, condamné à mort et fusillé. Aux yeux du monde entier il a été follement et inutilement assassiné, et son sang imbibé dans le sol crie vengeance contre ses assassins.

Fait prisonnier, enfermé pendant quelques temps pour des raisons d'Etat, Jefferson Davis, ex-président de la confédération du Sud, est enfin relâché sous une caution donnée non par ses amis, mais par ses ennemis, dont l'un Horace Greeley honore cette assemblée de sa présence ce soir. — Rare magnanimité que celle qui a porté cet homme à engager sa propre fortune pour délivrer un ennemi invétéré des chaînes et de la prison !

Nous regardons tous avec un intérêt soutenu les événements tels qu'ils se développent d'eux-mêmes aux Etats-Unis, car, quelque peu disposés que nous puissions être à ne pas accepter la théorie de la destinée manifeste de M. Seward, il n'y a pas un seul de nous qui n'admette que les calamités des Etats-Unis sont en grande partie des malheurs pour le Canada, tandis que la prospérité de nos voisins se reflète sur nous. Puisse cet état de choses durer longtemps ! Puisse les démons de la guerre ne jamais être déchainés !

Après tout, où pouvons-nous voir un pays plus paisible que le nôtre ? Il est vrai que le comble de notre ambition est une charge de lieutenant-gouverneur qu'on vient de priver des honneurs militaires, mais nulle part, aussi longtemps qu'un homme appartient en politique au parti gouvernant, il ne peut jouir d'une liberté d'action aussi parfaite qu'en Canada. L'opinion publique ne l'embarrasse ou ne l'arrête pas dans ses entreprises ; la grande masse du peuple est indifférente à ses actions comme son représentant aussi longtemps qu'il paie honnêtement les votes donnés en sa faveur. Il peut être dénué de talent et d'éducation ; mais s'il est fidèle à son parti, nulle position n'est trop élevée pour satisfaire son ambition.

Bien que ce soient là des maux, nous avons le moyen de les guérir si nous voulons courageusement essayer de le faire. Cette intolérance qui a été si éloquentement et si habilement dénoncée par l'orateur qui m'a précédé à cette tribune, est la cause de tous ces maux. Oublions donc ces luttes de race et de croyance

qui jusqu'à présent ont été le fléau de ce pays ; pardonnons à ceux qui nous ont traités injustement ; oublions le passé, et rappelons-nous seulement que nous sommes Canadiens ; que nous devons prendre part à la grande lutte de la civilisation et de la liberté, et nous efforcer de délivrer notre patrie commune des vautours qui ont dévoré et dévorent encore à présent ses entrailles et détruisent le corps politique de notre pays.

L'heureuse allusion à la conduite de M. Greeley vis-à-vis de Jefferson Davis fut accueillie par des applaudissements longtemps répétés.

M. GREELEY, invité par le président à favoriser la réunion de quelques remarques, le fit à peu près en ces termes :

“ Pour l'homme véritablement libéral dans le siècle où nous vivons, il n'est plus qu'un pays : le monde ; une religion : l'amour ; un patriotisme : civiliser et faire du bien à la famille humaine. Il a pour adversaires la tyrannie, l'ignorance, la superstition : en un mot ce qui opprime ou dégrade.

Vivant comme nous le faisons de chaque côté d'une ligne imaginaire appelée 45, nous ne pouvons être ennemis. Dans ce pays je ne puis me croire étranger, et je suis heureux d'être au milieu de vous, car je me sens entouré d'amis des lumières, d'ennemis de la tyrannie et de tout ce qui abaisse l'homme. Pourquoi donc parler d'étrangers ? Je sais que durant les sombres moments où les ennemis de ma patrie semblaient sur le point de triompher, des sympathies furent exprimées de toutes les parties du monde, et des vœux montèrent de toutes parts vers le ciel pour notre salut. Je me sens ici chez moi, comme je le ferais en Espagne au milieu des républicains et en France, dont le peuple me semble un vaillant allié. Je ne reconnais mes amis ou mes ennemis qu'à leurs sympathies ou leurs antipathies pour toutes les libertés politiques et religieuses.

Je sens que vous et moi sommes amis, et c'est dans cet esprit que je me réjouis de me trouver au milieu de vous. Mais l'heure s'avance et je dois terminer mes remarques par le vœu que les fils télégraphiques qui s'étendent entre nos différents pays arriveront à nos cœurs et enchaîneront tellement nos intérêts et nos destines que nous pourrons, un jour, nous réjouir ensemble de voir la tyrannie terrassée et tous les peuples libres.

Les remarques de M. Greeley furent accueillies, comme on peut aisément le croire, par les marques du plus vif enthousiasme.

M. Geoffrion prit ensuite la parole et sut, même après les redoutables rivaux qui l'avaient précédé, créer un intérêt qui se soutint pendant tout

son discours aussi bien dit que bien pensé. Il porta la parole à peu près en ces termes :—

M. le Président,

Mesdames et Messieurs,

Il y a un vieux proverbe qui dit : " il est plus facile de promettre que de tenir ; " le proverbe est ancien et tous les anciens proverbes sont vrais, mais jamais je n'ai été plus fermement convaincu de sa vérité que ce soir : je n'ai qu'un tort, c'est de ne pas me l'être rappelé au moment où je faisais la promesse imprudente dont il faut que je m'acquitte en ce moment.

Faire un discours est toujours une tâche embarrassante, mais l'embarras prend des proportions alarmantes pour l'orateur, quand il a l'honneur de s'adresser à un auditoire choisi comme celui qui remplit cette salle.

Je suis encore tout ému de l'enthousiaste bienvenue que vient de recevoir le grand philanthrope américain, le publiciste distingué, Horace Greeley. Cet homme qui a blanchi à défendre tous les droits que l'humanité revendique comme ses privilèges imprescriptibles, ne pouvait être indifférent à la cause que nous représentons; sa présence ce soir est un suffrage glorieux pour notre institution. Toutes les libertés sont sœurs. L'ennemi de l'esclavage corporel est forcément l'adversaire irréconciliable de l'esclavage intellectuel; soldats sous le même drapeau nous lui devons les sympathies dont il recueille les marques en ce moment.

Heureusement que j'arrive après un orateur qui vient de vous parler de tolérance d'une manière si convainquante que je crois sincèrement qu'il prévoyait le besoin que j'avais de réclamer la vôtre.

Et puis ce n'est pas moi qui l'ai voulu, ce sont les membres du comité organisateur de cette séance; je vous cacherai leurs noms, mais puissiez-vous leur en vouloir assez pour qu'ils ne commettent plus d'ici à longtemps la même faute que je suis bien disposé à ne pas leur pardonner.

Cependant ma crainte est amplement compensée par le plaisir que j'éprouve comme membre de l'Institut-Canadien à rencontrer ici tous les amis éclairés de la science et du progrès.

Votre présence ici est une approbation solennelle de la voie qu'a toujours suivie l'Institut depuis sa fondation sans en dévier d'un iota, malgré les obstacles sans nombre accumulés sur cette voie.

Il y a en Canada comme ailleurs, comme dans tous les pays où l'on lit et où l'on pense, une sève ardente, passionnée qui circule dans chaque fibre vivante du corps social; cette sève c'est l'idée de liberté et de progrès. Cette idée créa deux révolutions en Canada; l'amour de la liberté se manifesta par l'impulsant mais généreux soulèvement de 1837, — l'amour du progrès créa l'Institut-Canadien en 1844.

L'Institut-Canadien fut fondé non pas par

un parti politique, non pas par une dénomination religieuse particulière, il fut fondé par et pour les amis de l'étude mais surtout pour la jeunesse.

Tous s'y portèrent en foule; catholiques et protestants s'y réunirent sous le même drapeau, sans se demander qui ils étaient et ce qu'ils croyaient; et qu'avaient-ils besoin de se le demander, leur devise étant là pour leur répondre: "*Allius tendimus*" nous voulons marcher, nous voulons le bien de notre pays; noble devise qui convient à toute religion, à toute croyance politique, noble aspiration qu'il suffit d'être homme pour comprendre.

Ceux que la même pensée avait réunis se serrèrent la main et se dirent " travail et concorde : " la ruche laborieuse se mit à l'œuvre et multipliait avec activité ses rayons quand les frêlons jaloux troublèrent son travail.

Ils ne l'ont pas tuée mais ils ont ralenti son progrès.

Pourquoi cette guerre, chacun le sait :— nous n'avions pas changé notre drapeau; jusque-là notre devise n'avait effrayé personne; des évêques, des prêtres l'avaient répétée dans nos salles. L'élan avait eu son retentissement; dans toutes les parties du pays des institutions semblables surgirent et se rallièrent à nous: le peuple allait donc lire, le peuple allait donc se demander ce qui se passait autour de lui. Depuis l'éteignoir a fait son œuvre, et le peuple ne lit plus ou ne lit pas ce qu'il veut.

Seul l'Institut Canadien, dernier rempart où s'abrite la pensée libre, survécut à cet immense anéantissement. On créa des sociétés rivales pour nous enlever nos membres, nous en vîmes un grand nombre nous laisser, mais l'élite resta serrée autour du drapeau menacé. Nous ne sommes pas demeurés plus faibles, car la fuite des transfuges n'affaiblit jamais une armée; mais les résultats furent paralysés en partie.

Les timides, les ignorants s'étaient effrayés de censures injustes qu'une autorité supérieure ne pourrait confirmer. Les doctrines de l'Institut-Canadien étaient anti-catholiques et impies, disait-on de l'autre côté. Prétex-te ridicule, amère dérision! l'Institut pourrait-il avoir des doctrines ou des croyances dont ses membres fussent solidaires? Evidemment non. Si les membres en assemblée eussent consacré des principes faux, chacun était libre de les combattre et ceux seuls qui les avaient soutenus en demeureraient responsables.

Non, une association ne peut pas avoir de doctrines, mais elle peut avoir un but et chaque membre de cette association travaille pour atteindre ce but. S'il est mauvais, l'association est dangereuse, s'il est bon, l'association est utile. Voilà, il me semble, quelque chose qui ne peut se nier. Eh bien, je vous le demande, quel est le but de cette association? L'article II de sa constitution nous le dit clairement: " L'Institut-Canadien est fondé dans un but d'union, d'instruction mutuelle et de progrès général. "

Nous n'exigeons aucune profession de foi,

aucune déclaration de principes, nous ne faisons qu'obéir à la loi de la nature qui fait marcher le monde : nous suivons le mouvement du progrès "*Allius Tendimus*." Si c'est là ce qui effraie nos adversaires, libre à eux de rester en arrière, nous ne pouvons ni ne voulons les attendre.

Je me garde bien d'attribuer ces idées étroites à tous ceux qui sont séparés de nous, ceux-là je ne leur donne pas le nom d'adversaires, mais seulement aux intrigants envieux et ignares qui nous font une guerre d'autant plus dangereuse qu'elle est plus cachée, méritent ce nom. Parmi les autres, combien sont retenus par une frayeur puérile dont ils ne peuvent s'affranchir ; combien s'empresseraient de se ranger avec nous, si les fatales barrières qu'on leur oppose disparaissaient ? Laissez au flot de la jeunesse sa liberté franche et entière et vous le verrez reprendre son cours naturel dont on l'a détourné.

Que peuvent-ils faire sous la mesquine contrainte qui les retient ? Qu'ils ne se fassent pas illusion ; ces avantages qu'on leur offre leur seraient retirés du jour où l'Institut-Canadien cesserait d'exister ; ce n'est pas pour eux mais contre nous qu'on les laisse vivre.

Que les véritables amis du progrès, quelque soit le camp qu'ils habitent, se convainquent bien de ceci, que, du jour où l'Institut-Canadien cesserait d'exister, ce serait le coup de mort des autres institutions. Ils devraient sentir qu'ils sont les artisans de leur propre ruine en travaillant à notre anéantissement.

Que font ces institutions rivales, à la merci d'influences étrangères dont elles dépendent ? Les jeunes gens de talents qui s'y rencontrent voient leur intelligence s'étioler sous cette pression anormale.

Avez-vous comparé quelquefois la plante captive qu'une main tyrannique a renfermée sous une serre étroite, à l'arbre qui croît sous l'immensité du ciel secoué dans sa puissante racine par tous les vents qui passent ? L'une flexible et sans vigueur incline ses faibles rameaux comme pour se soumettre à la main qui la façonne, l'autre étendant ses branches noueuses et fortes relève la tête avec orgueil vers le ciel qui lui verse ses rosées bienfaites. A l'une la tiède atmosphère de sa prison de verre, à l'autre l'air pur et l'espace sans bornes.

N'y a-t-il pas analogie parfaite dans l'ordre moral ? Voyez ceux qui fuient l'espace et la liberté que nous leur offrons ici, pauvres plantes sans vigueur qui n'osent relever la tête sous le souffle créateur qu'on appelle la raison ! Sans énergie, sans aspirations, ils consentent à croire ce qu'on leur dit de croire, et à penser comme les autres ont pensé ; et ils veulent s'appeler des hommes !

Je me sens malgré moi saisi d'un regret profond quand je songe au tort immense que cause à la jeunesse la malheureuse scission qui nous divise depuis 10 ans.

L'Institut fut longtemps un champ clos où se rencontraient les défenseurs de toutes les

idées : jusqu'au moment où une lâche frayeur nous enleva une partie de nos combattants, l'arène fut ouverte aux plus belles joutes littéraires.

Une regrettable panique dispersa notre phalange en autant de camps qu'il y avait de nuances d'idées, et ce conflit d'opinion qui alimente les sociétés littéraires, ne se présente plus que sur de rares questions. A partir de là de côté et d'autres, il n'y eut plus que des combats simulés.

Les adversaires de nos idées prétendent avoir la vérité pour eux. Mais alors pourquoi fuir la discussion ? La vérité est toujours forte et ne craint pas la lutte, au contraire, c'est par la lutte qu'elle se produit à la lumière. Laissez donc tous ceux qui pensent avoir un théâtre où ils puissent se rencontrer et se communiquer à chacun le résultat de leur travail ! Laissez donc chacun exposer la doctrine qu'il soutient ! S'il est dans l'erreur, libre à vous de le lui dire et de le lui faire comprendre surtout.

Deux grands principes se divisent le monde : le progrès et la stabilité, la pensée libre et la pensée esclave, l'affirmation et la négation. Toutes les divergences dans la science, la philosophie, la littérature remontent à ces deux sources.

Ni l'un ni l'autre de ces deux principes n'est absolument vrai ou absolument faux. Si vous séparez ces deux éléments constitutifs des idées de l'humanité pensante, il y aura perturbation ou stagnation ; et toute stagnation est désorganisation et vous aurez l'exagération ou l'apathie. Celui qui est doué du moindre esprit d'observation n'a pu manquer de constater ces phénomènes depuis la scission de 1858.

C'est surtout parmi la jeunesse que ce fatal résultat se fait sentir. Il y a de quoi blesser notre orgueil, à nous jeunes gens, que de s'entendre répéter : " la génération du jour " est déchuë, elle ne peut plus montrer de ces talents vigoureux qui jetèrent tant d'éclat dans le pays il n'y a pas encore vingt ans. C'était alors un beau temps pour l'Institut-Canadien."

Chaque fois que j'entends ces paroles pleines de justesse, le rouge me monte au front et je me sens humilié de notre impuissance. Où est-elle cette ardeur d'autrefois, où sont-ils ces jeunes orateurs qui se préparaient dans nos institutions littéraires à servir leur pays sur un théâtre plus vaste ; sommes-nous inférieurs à la génération qui nous a précédés ? Un homme de cœur n'avoue jamais une telle humiliation. Ce n'est pas nous qui sommes dégénérés, ce sont les temps qui sont changés. Notre faiblesse nous la devons à nos dissensions. Un des orateurs qui parlaient l'an dernier à cette tribune, disait : l'Institut-Canadien, c'est une *institution-drapeau*, parce qu'il consacre par son existence une idée qu'on ne peut nier sans crime, l'hospitalité de l'esprit. La jeunesse du jour expie la faute d'avoir nié cette idée, elle ne vit plus, elle dort d'un sommeil léthargique.

Mais ce sommeil ne peut durer, elle se réveillera et, je l'espère, plus forte que jamais.

L'intelligence humaine est comme la vapeur, sa force d'expansion croit en proportion des obstacles qu'on lui oppose. Condensez la vapeur dans un puissant réservoir, elle finira toujours par se dégager de sa prison. Comprimez la raison, écrasez-la sous le poids des préjugés, étouffez-la sous l'étreinte de fer de l'ignorance : elle paraîtra pendant quelque temps impuissante, mais enfin elle brisera ses entraves avec fureur et se montrera au jour plus puissante que jamais. Souvent aussi elle éclate avec fracas et renverse tout sous la fureur de son explosion. Alors malheur à la puissance quelqu'elle soit, politique ou religieuse, qui l'a retenue captive, elle se fera briser sans pitié.

Il n'est pas nécessaire de remonter loin dans l'histoire pour en montrer des exemples. Il suffit d'examiner ce qui se passe dans le monde depuis cinq ans. Le Mexique, l'Italie, la Grèce, l'Espagne, se sont régénérés. L'orage gronde en France ; tout se révolutionne, tout marche. Pourquoi resterions-nous en arrière des autres peuples. Il est aisé de pressentir une époque qui n'est pas éloignée, où le Canada subira une transformation, où il aura besoin des services d'une génération forte et aguerrie.

L'espérance d'un peuple repose toujours sur ceux à qui appartient l'avenir. Est-ce par une lâche indolence que nous nous montrerons dignes de l'espoir de notre pays ? Est-ce par une mesquine jalousie des uns contre les autres, par un triste acharnement à nous entredéchirer que nous deviendrons les hommes de l'avenir ?

Ce qu'il faut, c'est se réunir comme l'ont fait ceux qui nous ont précédés et qui fournissent aujourd'hui une si belle carrière ; ce qu'il faut, ce n'est plus la guerre, mais l'émulation.

Qu'il me soit permis de rappeler à la jeunesse des devoirs qu'elle a trop longtemps méconnus, il est temps qu'elle secoue sa torpeur. Il y a 24 ans nos devanciers, comprenant ce devoir patriotique, cherchèrent à se réunir et pour cela fondèrent l'Institut. Aujourd'hui nous avons cet Institut qui a grandi et qui invite la jeunesse dans son sein. Par un aveuglement inconcevable quelques-uns d'entre nous refusent d'y venir. Eh bien ! que l'on m'indique une autre institution où nous puissions aller et ne dépendre de personne, où la pensée soit libre et la parole franche et je m'y rends avec empressement. D'un autre côté qu'on me dise pourquoi il faut s'éloigner de cet Institut qui fut créé pour nous et je le laisse sans hésiter. Si on ne peut indiquer d'autre endroit pour nous, nous avons donc le droit de convoquer la jeunesse ici. Que chacun vienne, décide à défendre ses principes avec passion même, c'est ce que nous voulons.

L'Institut ne demande rien à la jeunesse, au contraire il offre tout, une riche bibliothèque, une collection de journaux variée, des salles spacieuses.

Il faut avoir un empire bien ferme sur soi-

même pour ne pas manifester son indignation en face des menées qui se pratiquent pour nous tenir éloignés et divisés. Il ne faut pas l'oublier, les jeunes gens ont toujours été à craindre pour quiconque cherche à dominer, soit dans l'ordre politique soit dans l'ordre religieux. C'est l'âge aux aspirations nobles et désintéressées, l'âge où l'intérêt ne vient pas imposer silence à la conscience, l'âge enfin où l'homme n'a pas encore appris à porter le joug.

Bien souvent j'ai songé avec amertume à la déchéance de notre jeunesse ; bien souvent je me suis fait à moi-même les réflexions que je viens d'exprimer. Combien de fois me suis-je pris à regretter cet état de chose et à espérer des jours meilleurs ? Et ces pensées ne sont pas venues qu'à moi. Combien de jeunes gens que le courant fatal a éloignés de nous ont manifesté le désir de voir disparaître les barrières qui nous séparent ?

La jeunesse est le cœur d'une nation comme la génération mûre en est l'esprit. Ce n'est pas à dire que l'une exclut l'autre ; mais s'il y a dans l'une plus de sève, il y a dans l'autre plus de pondération. Or, quand le cœur cesse ses fonctions, quand il enlève à l'autre agent ses éléments d'actions, d'où peut partir l'initiative ? La jeunesse est le vent, l'âge mûr est le gouvernail. C'est donc à celle-là à se mouvoir, comme c'est à celui-ci à la diriger.

En face de l'apathie quasi générale de nos jeunes amis dans ce pays, apathie qui va croissant de jour en jour à mesure que s'étend sur eux le réseau inextricable qui a paralysé depuis tant d'années nos efforts, comme ces herbes marines qui enlacent le nageur et le retiennent dans leurs géantes tentacules, devons nous désespérer ? Non, Messieurs, un grand poète l'a dit pour moi " *désespérer c'est désertier.* " J'ai trop de confiance encore dans la portion vivace de notre population pour craindre qu'elle déserte son poste et abdique ses couleurs.

Qu'elle se relève donc, mais plus forte et plus unie, mais plus énergique et plus libre, mais plus fière et plus digne. Si elle a baissé la tête pendant un temps, ce ne doit être que pour la relever plus haute. Comptons-nous, serrons nos rangs, envisageons les obstacles. Je ne parle pas des périls, ils n'existent pas plus que les fantômes dont un enfant s'épouvante. Maudissons les craintes puériles qui nous ont divisés, et comme des hommes, ne nous occupons que des dangers réels, qu'ils proviennent intérieurement des exagérations et de la surabondance de sève inhérentes à l'ardente nature du jeune homme impatient du frein et curieux de l'inconnu, ou extérieurement des embûches que l'homme ennemi sèmera sous nos pas.

En nous réunissant nous apprendrons à nous connaître et à nous estimer sans partager les mêmes idées. Le jour qui verra cette réconciliation sera un réveil glorieux pour notre jeunesse et notre pays.

CONSTITUTION

DE

L'INSTITUT-CANADIEN

TELLE QU'AMENDÉE ET ADOPTÉE LE 23 NOVEMBRE 1868.

ART. 1. La société fondée par cette constitution se nomme **INSTITUT-CANADIEN**.

ART. 2. L'Institut-Canadien est fondé dans un but d'union, d'instruction mutuelle et de progrès général. A ces fins, les membres de cette société se réunissent *aux époques fixées par les règlements*, pour discuter et s'instruire, et ont à leur disposition une Bibliothèque et une Chambre de Lecture.

ART. 3. L'Institut-Canadien se compose d'un nombre indéterminé de membres, divisés en *membres à vie*, en membres actifs et en membres correspondants.

ART. 4. Est membre à vie toute personne qui depuis le 1er janvier 1865, aura payé gratuitement \$50 ou plus, au fonds commun de l'Institut, les membres à vie jouissant de tous les droits des membres actifs.

ART. 5. Peut être membre actif toute personne admise sur motion régulière, dont avis aura été donné huit jours d'avance.

ART. 6. Peut être membre correspondant, toute personne demeurant hors de la cité de Montréal, désirant favoriser l'Institut de communications littéraires ou scientifiques.

ART. 7. Toute personne étrangère à l'Institut peut s'abonner à la chambre de nouvelles et à la bibliothèque, en se conformant aux règlements.

ART. 8. Tout membre actif qui se conforme aux règlements est éligible aux charges, a accès à la bibliothèque, à la chambre de lecture, à la salle de discussion, a voix délibérative et droit de vote sur toutes les questions.

ART. 9. Les membres actifs paient une contribution annuelle, fixée par les règlements.

ART. 10. Les officiers de l'Institut sont : un président ; un premier et un second vice-présidents ; un secrétaire et un assistant-secrétaire-archiviste ; un secrétaire-correspondant ; un trésorier ; un bibliothécaire et un assistant-bibliothécaire.

ART. 11. Tous les officiers de l'Institut sont élus à la majorité des membres présents, au scrutin secret, une fois par année, dans la seconde semaine de janvier, et ne peuvent être élus au même emploi plus de deux années consécutives, à l'exception du secrétaire-archiviste, du secrétaire-correspondant, du trésorier et du bibliothécaire, qui peuvent être continués en charge aussi longtemps que l'Institut le juge à propos.

ART. 12. Le président préside à toutes les assemblées de l'Institut et du comité de régie ; il y maintient l'ordre, décide toute question d'ordre et ne peut voter que dans les cas d'une égale division de voix.

ART. 13. En l'absence du président, du premier et du second vice-président, l'Institut nomme un président *pro tempore*.

ART. 14. Le secrétaire-archiviste est le dépositaire des archives de l'Institut ; il tient une

liste de tous les membres, ainsi qu'un journal des procédés de chaque séance, et il est de droit le secrétaire du comité de régie.

ART. 15. L'assistant-secrétaire-archiviste remplace le secrétaire-archiviste en cas d'absence, et l'aide à remplir ses fonctions.

ART. 16. Le secrétaire-correspondant est chargé, sous la direction du comité de régie, de la correspondance de l'Institut, et en son absence, le secrétaire-archiviste remplit ses fonctions.

ART. 17. Le trésorier veille à la perception des contributions, est le dépositaire des fonds de l'Institut, ne débourse aucune somme d'argent sans l'ordre du comité de régie, doit tenir une liste de tous les membres de l'Institut, doit présenter tous les mois au comité de régie un état des recettes et dépenses, et de plus, doit faire à la fin de chaque année un rapport de son administration, lors des élections de l'Institut.

ART. 18. Le bibliothécaire veille à la bibliothèque et à la chambre de lecture, de l'état desquelles il doit rendre compte tous les mois au comité de régie. Il doit aussi accuser réception de tout don de livres et de pamphlets fait à l'Institut, en tenir un catalogue régulier avec les noms des donateurs, ainsi que de tous autres livres appartenant à l'Institut, et présenter tous les ans un rapport de son administration.

ART. 19. L'assistant-bibliothécaire remplace le bibliothécaire au besoin, et l'aide à remplir ses fonctions.

ART. 20. Le comité de régie gère toutes les affaires de l'Institut, reçoit et examine tous les rapports des officiers, dirige la correspondance de l'Institut, par l'entremise du secrétaire-correspondant, doit siéger tous les quinze jours, tenir un journal de ses procédés et en faire chaque mois un rapport à l'Institut.

ART. 21. On peut en appeler à l'Institut de toute décision du président.

ART. 22. Tous les procédés de l'Institut se font en français. Toute motion et tout rapport se font par écrit.

ART. 23. L'Institut ne peut se dissoudre que du consentement des neuf-dixièmes de tous ses membres actifs et à vie.

ART. 24. Toute motion pour amender, suspendre ou annuler quelq'un des articles de cette constitution, sera lue à la première séance du mois d'octobre, et affichée dans les salles de l'Institut jusqu'à la seconde séance du mois suivant, où elle ne pourra être adoptée que par les trois quarts des membres présents, dont le nombre ne sera pas moins de cinquante.

REGLEMENTS

DE

L'INSTITUT-CANADIEN

TELS QU'AMENDÉS ET ADOPTÉS LE 23 NOVEMBRE 1868.

ART. 1. Il y a une séance tous les jeudis. Le quorum est de dix membres.

ART. 2. Ordres du jour : 1^o Lecture du procès-verbal de la dernière séance et des procès-verbaux des séances précédentes qui n'auraient pas été lus. 2^o Lecture et considération des rapports. 3^o Interpellations au comité de régie et communications diverses à l'Institut. 4^o Prise en considération des motions dont avis a été donné. 5^o Autres motions et avis de motions. 6^o Lecture de l'essai. 7^o Communications littéraires ou scientifiques. 8^o Discussion à l'ordre du jour. 9^o Choix d'un sujet de discussion pour les séances suivantes, et inscription des discutants.

ART. 3. Toute motion, pour être reçue, doit être préalablement écrite et secondée.

ART. 4. Sur motion, une séance ordinaire ou extraordinaire peut être spécialement consacrée à un objet quelconque.

ART. 5. Sur motion de sept membres, le président convoque une assemblée extraordinaire à laquelle on ne pourra s'occuper que du sujet mentionné dans la convocation.

ART. 6. La demande de convocation doit être faite par écrit et l'avis de convocation par le président doit être affiché au moins vingt-quatre heures dans un endroit apparent de la chambre des nouvelles.

ART. 7. Chaque membre ne peut prendre la parole qu'une seule fois sur la même question, à l'exception néanmoins de celui qui ouvre la discussion, auquel le droit de réplique est accordé.

Le président peut, contrairement à cette règle, donner la parole à celui qui est personnellement attaqué, ou auquel on prête des paroles qu'il n'a pas dites.

ART. 8. Le président doit, s'il en est requis par cinq membres, limiter à un quart-d'heure le temps durant lequel chaque orateur pourra avoir la parole.

ART. 9. Toute motion dont il n'aura pas été donné avis ou tout rapport qui subira sa première lecture, devra, sur demande de trois membres, être remis ou remise à une séance subséquente pour être pris ou prise en considération.

ART. 10. Toute motion pour admission de membres ne sera reçue qu'à la première séance régulière de chaque mois.

ART. 11. Lorsqu'une motion ou question sera discutée, aucune motion ne sera reçue, à moins qu'elle ne soit : 1^o Pour l'amender ; 2^o Pour la référer à un comité ; 3^o Pour la déposer sur la table ; 4^o Pour la différer ; 5^o Pour la question préalable ; 6^o Pour l'ajournement.

ART. 12. La question préalable, tant qu'elle n'est pas décidée, exclut tout amendement à la discussion de la question ou motion et doit être conçue de la manière suivante : " Que cette question soit maintenant mise aux voix. "

Si la question préalable est résolue affirmativement, la question principale est aussitôt mise aux voix sans débat ni amendement.

ART. 13. Toute motion d'ajournement ou toute question préalable est toujours d'ordre.

ART. 14. Sur la demande de trois membres, le vote doit avoir lieu au scrutin secret sur quelque proposition que ce soit.

ART. 15. Le trésorier, ou le secrétaire-archiviste en son absence, aura à chaque séance une liste alphabétique des membres, indiquant ceux qui ont payé leur contribution et ceux qui la doivent.

ART. 16. Toute personne étrangère introduite par un membre peut assister aux séances de l'Institut.

ART. 17. Toute séance doit néanmoins avoir lieu à huis clos sur la demande de cinq membres.

ART. 18. Toute élection, soit générale, soit temporaire, se fait au scrutin secret et à la majorité absolue des bulletins. La candidature est permise.

ART. 19. Tout officier s'absentant à trois séances régulières et consécutives, sans en donner de raisons, peut être déposé de sa charge et remplacé à la séance suivante.

ART. 20. La comité de régie peut établir pour chaque département tels règlements particuliers qu'il jugera à propos et qui seront en vigueur jusqu'à décision contraire de l'Institut.

ART. 21. Dans le cas de la création d'un nouveau département, le comité de régie pourra assigner à l'un de ses membres le soin de ce département.

ART. 22. Le comité de régie ne peut contracter aucune dette ni disposer d'aucune somme d'argent, sans l'autorisation de l'Institut.

ART. 23. Tout don fait à l'Institut-Canadien est reçu par l'officier du département auquel il est destiné, lequel doit en faire rapport au comité de régie ou à l'Institut à la séance subséquente.

ART. 24. L'Institut peut nommer des comités spéciaux chaque fois qu'il le juge nécessaire.

ART. 25. La contribution annuelle des membres actifs est de quatre piastres, payable par semestre et d'avance; les semestres commencent le premier des mois de mai et novembre. Les abonnés à la bibliothèque et à la chambre des nouvelles paient aussi quatre piastres par année semestriellement, aux mêmes époques, et d'avance.

ART. 26. Lorsqu'une personne sera reçue membre actif, elle recevra une carte d'admission, pour laquelle elle paiera une piastre, à part le semestre courant, et elle ne sera considérée comme membre qu'après avoir reçu cette carte, et en avoir délivré entre les mains du trésorier une reconnaissance écrite.

ART. 27. Pour être éligible aux charges et avoir droit de voter aux élections, il faut avoir payé tous les arrérages et le semestre courant.

ART. 28. Tout membre actif arriéré d'un semestre de contribution échü est privé de tous les droits dont jouissent les membres.

ART. 29. Sur motion, l'Institut pourra faire rayer le nom de tout membre arriéré de deux semestres entiers de contribution; et tout membre dont le nom aura été ainsi rayé ne pourra être admis de nouveau sans payer préalablement tous les arrérages qu'il devait lors de la radiation de son nom.

ART. 30. Tout membre arriéré de plus de deux semestres de contribution échus ne pourra s'abonner à la bibliothèque sans payer préalablement tous les arrérages dus en sa qualité de membre actif.

ART. 31. Si la carte d'admission n'est pas prise dans les trois mois qui suivent l'admission, tous les procédés d'admission sont nuls.

ART. 32. Nulle résignation comme officier ou comme membre n'est valable à moins d'être faite personnellement séance tenante ou par écrit.

ART. 33. Toute motion pour amender, suspendre ou abroger quelqu'un des articles de ces règlements ne pourra être prise en considération qu'aux séances des mois d'avril et d'octobre, et ne pourra être adoptée que par les trois-quarts des membres présents dont le nombre ne sera pas moins de vingt-cinq. Avis de telle motion devra être donné huit jours d'avance et affiché dans les salles de l'Institut.

OFFICIERS DE L'INSTITUT - CANADIEN.

OFFICIERS ÉLUS A LA SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 1868.

Président :—C. F. PAPINEAU.
1er Vice-Président :—ALEXANDRE DUFRESNE.
2nd Vice-Président :—N. AUBIN.
Secrétaire-Archiviste :—G. PAPINEAU.
Assistant-Secrétaire-Archiviste :—PHILEAS LANCTOT.
Secrétaire-Correspondant :—ARTHUR BUIES.
Trésorier :—F. B. LAFLEUR.
Bibliothécaire :—N. DUVAL.
Assistant-Bibliothécaire :—O. DANDURAND.
Surintendant :—A. BOISSEAU.